



COMMUNE DE MARLY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 27 MAI 2026 A 19 H 30

Présidence : M. Alexandre Ariosa, Président

Présences : Conseil général : 44
: Conseil communal : 7

Excusés : Mmes Marie-Paule Dietrich (PS) et Francesca Gambazzi (LV)
MM. Vincent Dougoud (PVL), Jérôme Gremaud Csaba (PS) et Valentin Mulder (LC)

Absente : Mme Alexandra Fröhlich (LV)

Secrétaire : M. Nicolas Gex

Rédactrice du procès-verbal : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Boris Sansonnens

Lieu : Grande salle de Marly Cité



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026
2. Présentation du rapport de gestion 2025
3. Examen et adoption des comptes 2025 (message 05-26)
4. Remplacement d'un tracteur multifonction, Fr. 107'000.- (message 06-26)
5. Crédit additionnel pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau et la mise en séparatif, secteur chemin Fleuri et Combetta, Fr. 90'000.- (message 07-26)
6. Crédit pour la mise en séparatif, secteur Combetta et Grangette, Fr. 90'000.- (message 08-26)
7. Approbation des statuts de l'association Arcia Région culturelle (message 09-26)
8. Constitution d'un service communal des curatelles (message 10-26)
9. Décision de transmission du postulat du Groupe UDC pour le maintien de la gratuité de la scolarité en langue allemande pour les élèves de Marly
10. Informations du Conseil communal
11. Divers



Ouverture de séance

M. Alexandre Ariosa, Président, ouvre cette séance en souhaitant la très cordiale bienvenue à Mme la Syndique, Messieurs les Conseillers communaux, Messieurs et Mesdames les Conseillers généraux, MM. Nicolas Gex et Boris Sansonnens, au public et aux représentants de la presse, à cette première séance du Conseil général de la nouvelle législature 2026-2031.

Selon l'article 22 du règlement du Conseil général, il constate que la séance a été convoquée dans les délais. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). M. Alexandre Ariosa déclare dès lors la séance ouverte.

Pour la séance de ce soir, M. Ariosa excuse l'absence de Mmes Marie-Paule Dietrich (PS) et Francesca Gambazzi (LV), et de MM. Vincent Dougoud (PVL), Jérôme Gremaud Csaba (PS) et Valentin Mulder (LC).

Au vu de l'ordre du jour, les points seront passés sans faire de pause en cours de séance. La buvette sera ouverte à son issue pour permettre à chacune et à chacun de se rencontrer et d'échanger. M. Ariosa rappelle également qu'aucune bouteille d'eau ne sera plus fournie dès à présent, selon la décision du Bureau, et invite donc l'assemblée à penser à sa gourde pour chaque séance.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Ariosa relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, et pour faciliter la rédaction de ce dernier, il demande que chacune et chacun rappellent ses noms et prénoms à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoient le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance. M. Ariosa remercie également l'assemblée d'être attentive à avoir un réglage de micro qui permette d'être intelligible pour toute la séance.

Afin de démarrer cette législature en pleine connaissance des partenaires communaux, M. Ariosa passe la parole en préambule au Conseil communal afin qu'il puisse se présenter.

Mme Séverine Lago, Syndique, a le plaisir de présenter les membres du Conseil communal.

Présentation du Conseil communal

Séverine Lago
Syndique
Le Centre
Administration générale
Entrée au Conseil en 2026



Bernard Clerc
Vice-Syndic
Parti socialiste
Urbanisme et patrimoine
Entré au Conseil en 2016



Nicolas Bardy
Conseiller communal
Parti socialiste
Action sociale, vivre ensemble et santé
Entré au Conseil en 2026



François Brodard
Conseiller communal
Parti libéral radical
Finances et économie
Entré au Conseil en 2026



Maurice Horner
Conseiller communal
Le Centre
Eaux, édilité et espaces verts
Entré au Conseil en 2006



César Murangira
Conseiller communal
Les Vert-e-s
Enfance et formation
Entré au Conseil en 2021



Philippe Schwab
Conseiller communal
Union démocratique du Centre
Accueil à la population et ordre public
Entré au Conseil en 2021

M. Bernard Clerc, Vice-Syndic, est en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement, de la durabilité, des bâtiments communaux, de la police des constructions, de la police du feu et de la renaturation des cours d'eau.

M. Bernard Clerc se réjouit de poursuivre les dossiers importants pour la commune avec le dynamisme en place.

**Intervention de
B. Clerc**

M. Nicolas Bardy, Conseiller communal, est responsable du dicastère de l'Action sociale, vivre ensemble et santé. Dans ce contexte-là, il a la charge des affaires sociales, du guichet familles, de l'aide et des soins à domicile, de la santé, des seniors, de la politique de la jeunesse, de la politique de la petite enfance, de la cohésion sociale et de Marlyplus, et peut-être des curatelles.

**Présentation du
Conseil communal**

Pour sa première législature au Conseil communal, M. Nicolas Bardy dit se réjouir de collaborer avec les membres du Conseil général, dans l'intérêt de la commune de Marly.

**Intervention de
N. Bardy**

M. François Brodard, Conseiller communal, est en charge des Finances et de l'économie. Il s'occupe donc de la gestion financière et de la comptabilité, des processus budgétaires, de la facturation et des paiements, des impôts et taxes, du contentieux, du contrôle interne. Mme Lago ajoute que suite à une décision récente du Conseil communal, M. Brodard sera également en charge de la promotion économique.

**Présentation du
Conseil communal**

M. François Brodard relève l'intérêt de regrouper les domaines des finances, de l'économie et de la fiscalité, à l'instar d'autres communes. Il trouvait ce mot « économie » peu visible au sein du Service Accueil à la population. M. Brodard se réjouit de travailler et d'évoluer avec les membres du Conseil général.

**Intervention de
F. Brodard**

M. Maurice Horner, Conseiller communal, qui est le doyen du Conseil communal. M. Horner est en charge des eaux, de l'édilité et des espaces verts, soit la distribution d'eau potable, l'évacuation et l'évaporation des eaux, l'entretien des rivières et cours d'eau, la gestion des déchets et des déchetteries, l'entretien des places, les routes et chemins publics, l'entretien des parcs, places de sport et loisirs, le cimetière, les réserves naturelles et l'agriculture.

**Présentation du
Conseil communal**

Comme l'a relevé Mme Lago, M. Horner est bien le doyen du Conseil communal. Il débute sa cinquième législature.

**Intervention de
M. Horner**

M. César Murangira, Conseiller communal, est en charge de l'enfance et de la formation, avec l'accueil préscolaire, l'accueil extrascolaire, l'école enfantine et primaire, les services auxiliaires scolaires, sports scolaires et devoirs surveillés, la santé scolaire, la cuisine communale, la bibliothèque régionale de Marly et environs et le conservatoire.

**Présentation du
Conseil communal**

M. César Murangira dit se réjouir de faire partie de cette nouvelle équipe pour relever les défis de la commune.

**Intervention de
C. Murangira**

M. Philippe Schwab, Conseiller communal en charge de l'Accueil à la population et de l'ordre public. Il s'occupe du contrôle des habitants, des votations et élections, des naturalisations, de l'ordre public, de la police communale, de la protection de la population, des locaux militaires et de protection civile, des sociétés sportives et culturelles et du tourisme.

**Présentation du
Conseil communal**

M. Philippe Schwab se réjouit de passer cette nouvelle législature avec les membres du Conseil général, que ce soient avec les nouveaux élus ou les anciens, pour faire avancer tous ensemble la commune.

***Intervention de
Ph. Schwab***

Mme Séverine Lago, Syndique, est en charge l'administration générale. Dans ce contexte, elle est chargée du lien avec les autorités politiques, l'administration communale, la communication et l'information, les relations publiques, le personnel communal, l'informatique et les systèmes d'information, la gestion documentaire et des archives.

***Intervention de
S. Lago***

Mme Lago remercie chacune et chacun pour son écoute et souhaite à toutes et tous une excellente séance du Conseil général.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes soient fonctionnelles. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14).

***Test du système de
vote électronique***

M. Ariosa invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

M. Alexandre Ariosa constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Constatant qu'aucune remarque ou demande de modification n'est formulée, le Président valide l'ordre du jour tel que proposé.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026

***Intervention du
Président***

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 suscite des remarques. Tel n'étant pas le cas, il passe au vote.

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 ?

Décision

➤ ***Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 est approuvé à l'unanimité, par 44 voix.***

2. Présentation du rapport de gestion 2025

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Séverine Lago indique que l'année 2025 marque la fin de la législature 2021-2026, une période particulièrement dense, caractérisée par une forte croissance démographique, une poursuite de la réorganisation de l'administration et la conduite de projets structurants majeurs pour la commune.

En 2025, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises avec un taux de participation moyen de 84%. Ces séances ont permis de traiter des dossiers clés de la législature, notamment des projets scolaires, des investissements informatiques, de la mobilité, ou encore par exemple des règlements liés à l'accueil de l'enfance.

De son côté, le Conseil communal a tenu 42 séances, avec un taux de participation particulièrement élevé. Il a assuré un pilotage étroit des projets, un dialogue constant avec la Préfecture, ainsi qu'une coordination régulière avec les services cantonaux.

Mme Lago présente ci-dessous les points clé de l'année 2025, par dicastère.

Rapport de gestion | Administration générale

Administration générale

Christophe Maillard

Secrétariat général

- Réorganisation administrative finalisée : rôles clarifiés, processus formalisés, coordination renforcée
- Modernisation numérique continue : outils améliorés, sécurité renforcée, environnement collaboratif
- Appui juridique et réglementaire renforcé

Ressources humaines

- 340 collaborateurs ; 114.88 EPT
- Finalisation réorganisation (2021–2026)
- Forte mobilisation RH sur ERP

Informatique

- Mise en œuvre du masterplan numérique
- Renforcement massif de la cybersécurité + sensibilisation de tous les collaborateurs (programme 12 mois)
- Gestion tickets IT déployée
- ERP en transition (retard)
- Datacenter communal en phase finale (attente serveurs)

Communication

- Site internet +60% de fréquentation (≈ 81'000 visites) - rôle central comme porte d'entrée citoyenne
- Réseaux sociaux: Facebook : canal principal population, Instagram : public jeune, LinkedIn : recrutement / image employeur
- Plateforme iSarine: outil clé de communication rapide et locale

Archives et gestion documentaire

- Gestion documentaire globale + conservation historique
- Structuration récente (depuis 2021)
- Développement des archives numériques

Naturalisations

- Baisse des dossiers liée à la loi cantonale mais qualité des dossiers en hausse

- ✓ Réorganisation administrative consolidée, renforçant la cohérence et la professionnalisation
- ✓ Transformation numérique en cours (ERP, sécurité IT, outils internes)
- ✓ Forte progression de la communication digitale (site web et réseaux)

La législature écoulée a été marquée par une réorganisation importante de l'administration communale pilotée par le secrétariat général en collaboration étroite avec l'ensemble des services. Cette démarche a permis de clarifier les rôles et responsabilités, de renforcer le professionnalisme des structures et de mener une transition numérique significative, notamment avec la mise en place d'un guichet virtuel par exemple, et le remplacement de l'ERP communal. Aujourd'hui, l'administration compte 340 collaboratrices et collaborateurs, représentant 114.88 EPT.

Rapport de gestion | Finances

Finances

Jean-Pierre Oertig

Finances

- Résultat 2025 positif malgré un déficit budgété, principalement grâce à une baisse des charges et une hausse des recettes fiscales (notamment indirectes)
- Réorganisation du service des finances ayant permis de renforcer la stabilité, l'efficacité et la gouvernance interne
- Situation financière globalement fragile, marquée par un niveau d'endettement élevé et un autofinancement insuffisant à moyen terme
- Capacité de résilience à court terme assurée par un niveau de fonds propres encore confortable
- Perspectives 2026 sous tension, nécessitant une maîtrise accrue des charges et une priorisation stricte des investissements

➔ **Maintenir l'équilibre financier à moyen terme dans un contexte de forte dette et de baisse de capacité d'autofinancement.**

Mme Séverine Lago admet le retour à un résultat positif en 2025, malgré un contexte difficile, qui le reste toujours. Une réorganisation du service a été apportée, apportant stabilité et efficacité. Une amélioration des recettes fiscales a eu lieu, notamment indirectes, et une maîtrise des charges.

Rapport de gestion | Accueil à la population & ordre public

Accueil à la population
et ordre public
Philippe Schwab

Organisation

- Service clé de gestion administrative de la population (contrôle des habitants, registres, votations)
- Assure également l'accueil direct, les prestations aux citoyens et la fonction de guichet

Population – dynamique de croissance

- Population totale : ≈ 9'700 habitants (+298 en 2025)
- Croissance continue

Contrôle des habitants – cœur de mission

- Gestion complète des données population
- Organisation des élections et votations
- Transition vers un nouveau système informatique en cours

Accueil guichet + guichet virtuel

- Rôle central dans la relation citoyenne

Police communale

- Renforcement du cadre légal et des procédures
- Développement du principe : Visible – Sécuritaire – Dissuasif
- Forte augmentation des contrôles et interventions

Militaire / infrastructures

- Augmentation de l'occupation du site militaire
- Entretien et investissements nécessaires (sécurité, équipements)

Gestion de crise – ORCOC

- Disparition prévue de l'ORCOC
- Besoin de redéfinir les dispositifs de gestion de crise

Ce service voit passer énormément de monde et traite une grande diversité de papiers, d'informations et d'extraits. Le volume de travail lié à ces activités est colossal, en lien avec une population qui croît très rapidement. En 2025, plus de 300 nouveaux habitants sont arrivés à Marly, et cette croissance devrait encore s'intensifier avec le Parc des Falaises. Parallèlement, la collaboration en matière de sécurité (police, écoles, services) se renforce, tout comme les actions de prévention et la présence sur le terrain. Il s'agit dès lors d'un travail continu et de longue haleine, en tenant compte des ressources en place et de l'évolution de la population.

Rapport de gestion | Urbanisme et patrimoine

Urbanisme et
patrimoine
Bernard Clerc

Organisation

- Service marqué par une année de transition avec restructuration interne (départs et réorganisation)
- Mise en place d'une organisation modernisée orientée vers les exigences futures

Planification stratégique & grands projets

- Marly Cité (école, quartier, infrastructures)
- P+R et caserne des pompiers (projet relancé avec financements)
- Requalification de la route cantonale (horizon repoussé)
- PAL (plan d'aménagement local) : poursuite des procédures (enquêtes, oppositions) enjeux importants pour le développement futur

Développement urbain & permis de construire

- Renforcement des pratiques : préavis plus précis + amélioration des méthodes de travail

Bâtiments communaux & scolaires

- Gestion active du patrimoine

Mobilité & aménagement

- Plan de mobilité en place
- Coordination avec Agglomération et Canton

Mme Lago relève un avancement de projets structurants, tels que le P+R et l'école de Marly Cité, ainsi qu'une forte production de logements adaptée à la croissance, avec 344 nouveaux logements. Elle souligne également une modernisation progressive de l'organisation du service, dans le sens d'une bonne et véritable professionnalisation.

Rapport de gestion | Eaux, édilité et espaces verts

Eaux, édilité et
espaces verts
Maurice Horner

Approvisionnement en eau

- Priorité stratégique : garantir une eau potable de qualité, suffisante et sécurisée
- Approvisionnement basé sur un mix de ressources locales + réseau régional (CEFREN)
- Projet en cours : recherche de nouvelles ressources (Corbaroché) face à la croissance démographique

Consommation et réseau

- Réseau globalement stable mais vieillissant
- Besoin d'investissement continu pour éviter dégradation

Protection des eaux & assainissement

- Mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux)
- Déploiement progressif du système séparatif eaux claires / eaux usées
- Projets importants en cours (chemin Fleuri, Combetta, bassin Est)

Edilité & exploitation

- Augmentation des surfaces à entretenir
- Hausse des charges liées aux espaces publics

Gestion des déchets

- Système globalement équilibré + optimisation encore nécessaire

Entretien du territoire & espaces verts

- Transition écologique engagée + adaptation progressive des pratiques

Projets & investissements

- Renouvellement conduites (partiel)
- Travaux liés chauffage à distance (CAD)
- Sécurisation ouvrages hydrauliques

Mme Lago constate le maintien de la qualité et de la sécurité de l’approvisionnement en eau, une gestion des déchets financièrement équilibrée et conforme, ainsi qu’un engagement renforcé en faveur de pratiques durables (écologie, équipement).

Rapport de gestion | Action sociale, vivre ensemble & santé



- Affaires sociales**
- Hausse des demandes d'aide sociale
 - Réforme cantonale (entrée en vigueur 2026: régionalisation, nouvelles règles financières, nouvelles prestations)
- Insertion et Marlyplus**
- Transition du programme PITSC → Marlyplus
 - Objectif : réinsertion sociale et professionnelle
 - Prestations complémentaires à la population
- Santé et seniors**
- Soins à domicile, soutien aux proches aidants, [coordination seniors](#)

- Cohésion sociale**
- Animation de la vie communale
 - Intégration des populations
 - Soutien aux familles et migrants
 - Gestion de la maison de quartier
- Jeunesse et prévention**
- Programme REPER
 - Présence active terrain
- Politique petite enfance**
- Déploiement d'une politique 0-8 ans
 - Réalisation d'outils d'information (brochure familles)
 - Coordination interservices renforcée

Mme Séverine Lago relève le développement des dispositifs d’insertion (Marlyplus) et l’accompagnement social, le renforcement des actions de cohésion sociale ainsi que la forte participation de la population à différents projets, et la consolidation des prestations seniors et santé.

Rapport de gestion | Enfance et formation



- Scolarité et croissance**
- 697 élèves (≈ 763 avec mesures renforcées)
 - Croissance continue des effectifs
- Infrastructures scolaires**
- Ouverture du centre scolaire Château d'Eau (2024)
 - Projet majeur : nouvelle école Marly Cité (horizon 2028-2029)
- Accueil préscolaire & extrascolaire**
- Crèche : 79 places
 - AES : 152 places sur 3 sites
- Innovation & digitalisation**
- Mise en place d'outils : [MonPortail](#), KLAPP (gestion et communication)
 - Centralisation des données et amélioration processus

- Cuisine centralisée**
- ≈ 240 repas/jour sur 6 sites
 - Labels alimentation durable (bio, local)
- Petite enfance & politique familiale**
- Développement d'une politique 0-8 ans
 - Renforcement coordination interservices
 - Soutien aux familles (guichet, crèches, accueil familial)
- Qualité éducative & accompagnement**
- Renforcement : formation personnel, accompagnement socio-éducatif, gestion situations complexes
- Bibliothèque**
- Réorganisation interne + collaboration renforcée du personnel

Mme Lago met en évidence l’augmentation de la capacité d’accueil (AES et crèche), le déploiement d’outils numériques améliorant la gestion et la communication, notamment avec les familles, ainsi que le renforcement de la qualité éducative.

Pour terminer, Mme Séverine présente le résumé ci-dessous.

Administration générale La réorganisation administrative menée en 2025 a produit des effets concrets, avec une coordination renforcée et des processus mieux sécurisés. <i>Enjeu clé : stabiliser durablement les nouveaux standards de fonctionnement</i>	Urbanisme et patrimoine En 2025, le service a maintenu une production soutenue tout en sécurisant les dossiers structurants avec sérieux. <i>Enjeu clé : consolider les capacités de planification dans la durée</i>	Action sociale, vivre ensemble & santé En 2025, les prestations ont gagné en coordination et en proximité, avec une réponse sociale solide et bien ancrée localement. <i>Enjeu clé : maintenir cette qualité face à la complexité croissante des situations</i>
Finances Le retour à un résultat positif en 2025 confirme une gestion rigoureuse et des arbitrages maîtrisés (un jeu d'équilibre). <i>Enjeu clé : préserver cet équilibre dans un cadre structurellement exigeant</i>	Eaux, édilité et espaces verts La commune a assuré en 2025 la continuité de services essentiels et engagé les investissements prioritaires avec constance. <i>Enjeu clé : tenir le rythme de renouvellement face à la croissance</i>	Enfance et formation La progression continue des effectifs a été bien maîtrisée en 2025, avec des prestations fiables et une digitalisation poursuivie avec méthode. <i>Enjeu clé : sécuriser les capacités d'accueil au bon niveau</i>
Accueil à la population & ordre public La forte croissance démographique a été absorbée avec efficacité, grâce à un accueil fiable et à des dispositifs de sécurité bien tenus. <i>Enjeu clé : ajuster en continu les moyens à l'évolution des besoins</i>		

Elle constate que beaucoup de choses ont été réalisées durant la dernière législature et que des fondements ont été mis en place. Il s’agira désormais de

faire vivre cette structure et ces éléments, de les renforcer et de les faire évoluer dans la durée. Elle relève l'existence de véritables enjeux de croissance, auxquels s'ajoutent des enjeux liés au contexte environnemental, aux liens avec la région et le canton ainsi qu'au développement du tissu économique. Mme Lago souligne que ces nombreux enjeux sont bien identifiés par le Conseil communal, qui pourra s'appuyer sur ceux-ci comme leviers et opportunités afin de poursuivre les efforts en faveur de la commune, de la population, des entreprises et de l'avenir.

Mme Séverine Lago se réjouit de relever, avec ses collègues du Conseil communal, ces défis en vue du futur rapport de gestion 2026.

M. Alexandre Ariosa constate que la parole n'est pas demandée ; il considère donc que le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2025.

**Intervention du
Président**

3. Examen et adoption des comptes 2025 (message 05-26)

**Intervention du
Conseil communal**

M. François Brodard a le plaisir de présenter les comptes de l'exercice 2025. Il précise ne pas avoir participé à cet exercice ni aux décisions et opérations qui l'ont jalonné, et propose ainsi une présentation volontairement succincte et factuelle. Son objectif est de mettre en évidence les principaux éléments financiers, les écarts significatifs ainsi que les points essentiels relatifs à la situation de la commune. Il tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à l'établissement de ces comptes, ainsi que l'équipe du Service des finances pour les premiers échanges de travail menés conjointement depuis le début du mois.

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, il est rappelé que les comptes 2025 ont fait l'objet d'une révision par la fiduciaire Gefid Conseils SA et ont également été examinés par l'ancienne et la nouvelle Commission financière, lesquelles ont émis un préavis favorable.

Résultat global 2025

Élément	Budget 2025	Comptes 2025	Écart	Écart %
Revenus totaux	61'308'520	63'579'299	2'270'779	3.57 %
Charges totales	64'591'192	63'560'370	1'030'822	-1.62 %
Résultat total	- 3'282'672	18'930	3'301'602	

M. Brodard constate un total des revenus de Fr. 63'579'299.-, soit Fr. 2'270'779.- supérieur au budget. Le total des charges s'élève quant à lui à Fr. 63'560'370.-, soit Fr. 1'030'822.- inférieur au budget.

L'écart global atteint ainsi Fr. +3'301'602.-, alors qu'un écart de Fr. -3'282'672.- était budgétisé.

Les charges et les revenus sont globalement à l'équilibre et l'exercice 2025 se clôture néanmoins par un léger bénéfice de Fr. 18'930.-.

Résultats à 3 niveaux – MCH2

Éléments	Budget 2025	Comptes 2025
1a) Résultat d'exploitation	-2'177'752	981'207
1b) Résultat lié aux financements	-1'208'420	-859'352
2a) Résultat opérationnel (1a + 1b)	-3'386'172	121'855
2b) Résultat extraordinaire	103'500	-102'925
3) Résultat final (2a + 2b)	-3'282'672	18'930

M. François Brodard constate que le résultat d'exploitation (1a) est positif à hauteur de plus de Fr. 980'000.- ; il correspond à l'activité courante de la commune, soit les revenus d'exploitation moins les charges d'exploitation. Le résultat lié aux financements (1b) est négatif de Fr. 859'000.- ; il regroupe les éléments financiers tels que les intérêts de la dette ou les revenus financiers. Cette composante demeure négative, ce qui est cohérent avec le niveau d'endettement de la commune.

Le résultat opérationnel (2a), correspondant à la différence entre le résultat d'exploitation et le résultat lié aux financements, est positif de Fr. 121'855.-. Le résultat extraordinaire (2b) concerne des éléments non récurrents ou des opérations exceptionnelles ; un écart négatif d'environ Fr. 206'000.- par rapport au budget est constaté.

Enfin, le résultat final (3), qui résulte de l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire, est positif de Fr. 18'930.-.

M. François Brodard présente le tableau ci-après, qui met en évidence les principaux écarts par rapport au budget 2025. Ces éléments constituent une information importante pour comprendre les raisons du résultat.

Charges		Revenus	
- 798'541	Personnel	1'106'096	Revenus fiscaux
- 273'348	Charges d'exploitation	853'857	Droits de mutations
- 854'196	Charges de transfert	427'845	Taxes et redevances
226'172	Amortissements extraordinaires		

Charges

Concernant les charges de personnel, M. Brodard relève qu'un effectif réduit durant quelques mois, en raison d'engagements différés de nouveaux collaborateurs, a entraîné des dépenses inférieures au budget, avec un effet globalement positif.

Les charges d'exploitation sont liées à ces éléments. S'agissant des charges de transfert, elles correspondent aux contributions budgétisées et versées notamment au CO, à l'AGGLO et au RSS ; le décompte final s'avère toutefois favorable, avec une diminution de 854'000 francs.

Enfin, pour les amortissements extraordinaires, les montants sont inférieurs au budget, en raison de l'abandon de deux projets, à savoir la halle de curling et la ligne de bus pour le secteur nord de la commune.

Revenus

Pour les revenus fiscaux, une hausse liée à l'encaissement d'arriérés des années précédentes est constatée, résultant notamment du travail du Service des finances et du contentieux, ainsi que de l'augmentation du nombre de contribuables et du volume d'impôts. Les droits de mutation, à hauteur de Fr. 853'857.-, reflètent une activité soutenue sur le marché immobilier. Enfin, les taxes et redevances, pour un montant de Fr. 427'845.-, démontrent une évolution favorable par rapport au budget.

En résumé, M. François Brodard constate que les comptes 2025 bouclent avec un bénéfice de Fr. 18'930.-, alors que le budget prévoyait un déficit de 3,28 millions. L'amélioration atteint ainsi environ 3,3 millions. Ce résultat s'explique à la fois par des revenus supérieurs aux attentes (droits de mutation, taxes et redevances) et par des charges globalement maîtrisées. Il relève toutefois que ce résultat, bien que positif, reste lié à des éléments conjoncturels et ne traduit pas encore une amélioration structurelle durable des finances de la commune.

M. Brodard présente les résultats nets par fonctions.

Fonction	Budget 2025	Comptes 2025	Écart
Administration générale	4'636'579	4'099'285	-537'294
Ordre et sécurité publics	1'399'428	1'243'748	-155'680
Formation	15'651'783	15'539'495	-112'288
Culture, sport et loisirs	2'731'875	2'669'717	-62'158
Santé	4'393'515	4'184'264	-209'251
Prévoyance sociales	6'819'655	6'334'252	-485'403
Trafic et télécommunications	3'779'991	3'615'147	-164'844
Environnement et aménagement du territoire	1'039'013	1'036'084	-2'929
Economie publique	193'310	184'604	-8'706
Finances et impôts	-37'362'477	-38'925'525	-1'563'048

Il est précisé que l'amélioration du résultat 2025 provient principalement d'une hausse des recettes liées aux finances et aux impôts, ainsi que d'une maîtrise des charges au niveau de l'administration générale et de la prévoyance sociale.

Les autres fonctions demeurent globalement proches du budget.

Avec des écarts limités, d'environ 4% en moyenne et jusqu'à un maximum de 11% pour l'administration générale, les résultats témoignent d'une bonne précision budgétaire.

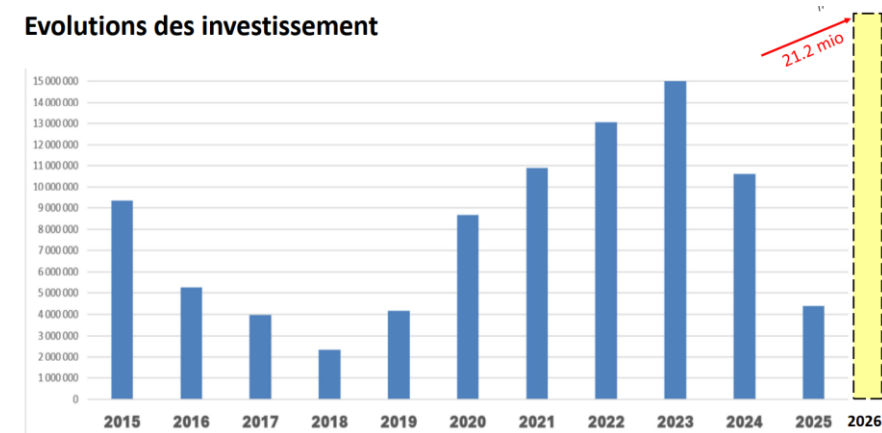
Evolution des résultats

Année	Revenus	Charges	Résultat
2021	-41'673'357	42'444'262	770'905
2022	-48'539'166	48'342'687	-196'478
2023	-51'381'899	51'499'679	117'780
2024	-59'628'986	57'446'472	-2'182'514
2025	-63'579'299	63'560'370	-18'930

M. Brodard indique que l’alternance observée entre les exercices doit être relativisée. Le résultat particulièrement favorable de 2024 s’explique en grande partie par un arriéré d’entrée fiscale lié à la société SBM Offshore qui était un élément exceptionnel. Il convient également de relever que ce type d’effet peut faire l’objet d’un lissage sur plusieurs exercices, afin de limiter son impact sur les résultats annuels.

Les investissements

Il est précisé que les comptes 2025 doivent également être analysés au regard des investissements réalisés, car ceux-ci influencent directement l’endettement et les indicateurs financiers.



Après une progression marquée dès 2020, les investissements ont atteint un pic en 2023, pour redescendre à un niveau plus modéré en 2025, proche de celui observé en 2019. M. Brodard précise avoir mentionné l’année 2026, bien que les comptes présentés concernent 2025, dans la mesure où les perspectives à venir laissent entrevoir une nouvelle phase d’investissements particulièrement importante, avec des montants estimés à 11,5 millions pour Marly Cité, 6 millions pour la caserne et 2 millions pour le domaine de l’eau.

Bilan

Le bilan met en évidence l’évolution des actifs, c’est-à-dire des éléments détenus par la Commune. Il fait apparaître un transfert progressif des ressources financières vers le patrimoine administratif, en lien avec les investissements réalisés ces dernières années.

ACTIF	01.01.2025	31.12.2025	Variation
Patrimoine financier	36'497'076	28'085'074	-8'412'002
Disponibilités et placements à court terme	9'939'409	4'581'682	-5'357'726
Créances - essentiellement fiscales	7'021'216	6'032'242	-988'974
Actifs de régularisation (transitoires)	10'254'899	8'209'137	-2'045'762
Stock conciergerie	29'550	10'011	-19'539
Immobilisations	9'252'001	9'252'001	0
Patrimoine administratif	93'759'730	95'323'868	1'564'138
Total des actifs	130'256'806	123'408'942	-6'847'864

Le bilan présente l'évolution des passifs, soit les éléments que la commune doit. M. Brodard relève une légère diminution de l'endettement ainsi qu'une augmentation du capital propre de Fr. 960'000.-. Ce montant s'explique notamment par la hausse des réserves de financement liées aux domaines de l'eau et des déchets, ainsi que, dans une moindre mesure, par le résultat 2025 de Fr. 18'930.-.

PASSIF	01.01.2025	31.12.2025	Variation
Capitaux de tiers	97'501'690	89'737'833	-7'763'856
Engagements courants	4'108'118	4'596'676	488'559
Engagements financiers à court terme	8'575'000	3'025'000	-5'550'000
Passifs de régularisation	1'442'396	1'804'298	361'902
Provisions à court terme	0	288'200	288'200
Engagements courants à long terme	83'376'176	80'023'659	-3'352'517
Capital propre	32'755'116	33'671'108	915'992
Total des passifs	130'256'806	123'408'942	-6'847'864

Etat de la dette communale

Pour 2025, M. Brodard constate une réduction de la dette d'environ 10 %, liée au niveau plus faible d'investissements. Cette évolution doit toutefois être relativisée au regard de la forte hausse attendue, la dette potentielle étant appelée à dépasser les 100 millions dès 2026–2027. Il peut ainsi être relevé que cette dette va quasiment doubler en cinq ans.

Année	Dette	Variation	Augmentation en %
2021	46 925 000	-	-
2022	58 290 000	+ 11 365 000	24.22 %
2023	64 930 000	+ 6 640 000	11.40 %
2024	83 240 000	+ 18 310 000	28.20 %
2025	74 665 000	- 8 575 000	-10.31 %

Indicateurs financiers MCH2

Le taux d'endettement net ainsi que la dette nette par habitant ont augmenté, le niveau d'endettement demeurant très élevé. M. Brodard indique que, malgré la baisse de la dette brute communale mentionnée précédemment, la dette nette progresse en raison de la diminution du patrimoine financier, traduisant un effet de vase communicant.

Le degré d'autofinancement est en hausse, ce qui constitue un élément positif, cet indicateur étant le seul à évoluer favorablement.

	2025		2024	2023
1. Taux d'endettement net	181,47 %	●	171 %	192 %
2. Degré d'autofinancement	91,12 %	●	61 %	15 %
3. Part des charges d'intérêts	2,02 %	●	2 %	2 %
4. Dette brute par rapport aux revenus	164,24 %	●	179 %	171 %
5. Proportion des investissements	7,80 %	●	18 %	26 %
6. Part du service de la dette	6,86 %	●	6 %	6 %
7. Dette nette par habitant (en francs)	6 961		6 732	6 329
8. Taux d'autofinancement	6,87 %	●	9 %	5 %

M. Brodard explique que l'indicateur du taux d'endettement net mesure la part des revenus fiscaux nécessaire pour couvrir la dette nette. La valeur est fixée à 200%.

$$1. \text{ Taux d'endettement net} = \frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux}} = \frac{66\,352\,398}{36\,564\,096} \times 100 = 181,74\% \quad \bullet$$

< 100% bon

100 - 150% suffisant

> 150% mauvais

Quant au degré d'autofinancement, il renseigne sur la part des investissements que la commune peut financer par ses propres moyens.

$$2. \text{ Degré d'autofinancement} = \frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissement nets}} = \frac{3\,864\,791}{4\,241\,405} \times 100 = 91,12\% \quad \bullet$$

Haute conjoncture: > 100%

Cas normal: 80 - 100%

Récession: 50 - 80%

Le taux d'autofinancement renseigne sur la proportion du revenu que la commune peut consacrer au financement de ses investissements. Cet indicateur est en recul et reste faible et mauvais.

$$8. \text{ Taux d'autofinancement} = \frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} = \frac{3\,864\,791}{56\,226\,812} \times 100 = 6,87\% \quad \bullet$$

> 20% bon

10 - 20% moyen

< 10% mauvais

M. Brodard indique que le taux d'endettement et le degré d'autofinancement sont liés. Si l'endettement devient trop important et l'autofinancement insuffisant, la commune est contrainte de prendre des mesures.

Pour conclure, M. Brodard constate que les comptes sont globalement maîtrisés, mais sont à relativiser. Le résultat 2025 est à l'équilibre, mais lié à des facteurs conjoncturels et non récurrents. Cela ne reflète pas une amélioration structurelle durable. Le capital propre non affecté stagne à 22 millions.

Il relève que les indicateurs financiers demeurent globalement critiques : l'endettement reste sous pression et les charges d'exploitation progressent de manière significative, tandis que les recettes fiscales n'enregistrent qu'une légère hausse.

Il souligne par ailleurs que le budget 2026 prévoit un déficit de 5,1 millions, dans un contexte d'importants investissements sur la période 2026-2029, et estime qu'une rigueur budgétaire demeure impérative.

En remerciant l'assemblée de son attention, M. Brodard se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Gérald Mutrux, Président, précise que le préavis a été établi par la Commission financière de la précédente législature. La Commission actuelle n'a pas réexaminé le dossier, mais en a reçu aujourd'hui simplement la présentation. M. Mutrux va donc lire ce préavis tel qu'il a été préparé et adopté par la précédente Commission financière :

***Préavis de la
Commission financière***

« Preamble »

Une séance entre la Commission financière et le Conseil communal s'est tenue le 14 avril 2026 sur le thème des comptes 2025. Cette rencontre a permis à la Commission d'obtenir les réponses aux questions qu'elle avait formulées en amont.

Conformément à la loi sur les communes, la Commission financière examine le rapport de l'organe de révision et émet ses commentaires à l'intention du Conseil général. L'organe de révision, Gefid Conseils SA, a conduit son mandat en deux étapes :

- une pré-révision le 16 janvier 2026, destinée principalement à prendre connaissance de l'organisation de la commune et à analyser les éléments à caractère permanent ;*
- l'audit des comptes annuels 2025, réalisé les 30, 31 mars et 1er avril 2026 dans les locaux de l'administration communale, certains travaux ayant été effectués dans leurs bureaux.*

La Commission financière a reçu le rapport de révision le 20 avril 2026 et a rencontré l'organe de révision le 21 avril 2026. La séance s'est tenue en présence de M. Schorro, responsable de la révision, et de M. Brodard, directeur de la fiduciaire et second dans ce mandat. Le rapport a été présenté et commenté de manière détaillée, et l'ensemble des questions de la Commission a reçu des réponses complètes et satisfaisantes.

Les comptes annuels 2025 sont conformes à la loi sur les finances communales et à son ordonnance, ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60. Pour rappel, "Audit Suisse 60" (NAS 60) correspond à une règle qui traite de la communication entre l'auditeur et les organes de gouvernance et impose notamment

- de signaler les points clés de l'audit,*
- de communiquer les faiblesses du contrôle interne,*
- de discuter des choix comptables importants,*
- d'assurer une transparence entre auditeur et direction / conseil.*

En conséquence, il est recommandé à la Commission financière de proposer au Conseil général l'approbation des comptes 2025.

Les échanges avec les réviseurs ont porté sur plusieurs points, dont les principaux sont les suivants :

- *Système de contrôle interne (SCI) — Le SCI doit être actualisé et renforcé, notamment en lien avec l'introduction du nouvel ERP. Plusieurs contrôles ne sont actuellement pas documentés et la matrice des risques n'est plus adaptée. Cet enjeu transversal touche directement la fiabilité des processus et la qualité des comptes.*
- *Investissements liés à un bâtiment scolaire — Les réviseurs ont relevé que des investissements pour un montant de Fr. 599'048.83 ont été portés au bilan sans transiter par le compte des investissements. Cette pratique doit être évitée pour des raisons de transparence et de traçabilité.*

En définitive, les éléments discutés ont été peu nombreux et d'une portée globalement maîtrisée. La Commission tient à féliciter l'administration communale — et en particulier son chef des finances — pour la qualité du travail fourni et leur engagement quotidien.

Approfondissement de la Commission financière

Le compte de fonctionnement

Les comptes 2025 présentent un résultat globalement équilibré, avec un bénéfice de Fr. 18'929.63, alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 3'282'672.-. L'écart positif de Fr. 3.3 millions s'explique principalement par des revenus supérieurs aux prévisions et des charges inférieures au budget.

Les charges présentent un écart positif par rapport au budget, principalement grâce aux économies réalisées sur le personnel, liées à des engagements différés. D'autres postes de charges d'exploitation et financières contribuent également à ce résultat, même si dans une moindre mesure.

Les revenus enregistrent une progression significative par rapport au budget, portée principalement par les opérations immobilières, les droits de mutation et diverses taxes. Cette évolution favorable doit cependant être interprétée avec retenue, certains postes présentant une forte variabilité d'une année à l'autre, ce qui impose de maintenir une approche prudente dans l'élaboration des budgets futurs.

Le compte des investissements

Nous observons des investissements nets d'environ Fr. 4.2 millions sur l'exercice 2025, inférieurs à ceux de 2024 qui étaient de Fr. 8 millions.

Différents points d'attention sont ainsi présentés :

- *Le système d'archivage (GED) initialement prévu dans le cadre de la mise en place des serveurs a été remplacé par une autre technologie, sans recours au montant budgété.*
- *Par ailleurs, le CAD et les études de faisabilité pour le nouveau bâtiment administratif ont été reportés à 2026.*
- *La subvention cantonale liée au 3^e centre scolaire n'a pas pu être comptabilisée en 2025, le décompte final étant parvenu tardivement. Elle est donc reportée à l'exercice 2026.*
- *Deux projets ont été abandonnés : le développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche (phase de réalisation), et la liaison TP Nord.*

Nous relevons à ce titre l'importance de maintenir la priorisation des investissements à venir, précisés dans le plan financier ; tenant compte également des coûts croissants d'amortissements et de charges d'intérêts (charges qui se situent – encore – à ce jour à un niveau intéressant).

Les indicateurs financiers

Comme les années précédentes, les échanges avec les réviseurs ont porté sur l'évolution de la situation financières de la commune et sur la nécessité de poursuivre l'amélioration des indicateurs financiers, qui restent globalement défavorables. Les indicateurs 2025 montrent une situation encore fragile :

- Taux d'endettement : 181.47% (170.8% en 2024)
- Degré d'autofinancement : 91.12% (60.8% en 2024)

Ces deux indicateurs doivent être surveillés conjointement, car un taux d'endettement supérieur à 200% combiné à un autofinancement moyen sur cinq ans inférieur à 80% obligerait la commune à prendre des mesures correctives dans un délai maximal de cinq ans.

Bien que certains résultats s'améliorent légèrement, de nombreux indicateurs restent classés comme « mauvais » dans le rapport de révision. La Commission financière considère ainsi que la situation demeure « difficile ». Elle remercie toutefois le Conseil communal pour les efforts entrepris et l'encourage à poursuivre ses réflexions afin d'améliorer durablement ces indicateurs et renforcer la confiance dans la trajectoire financière de la commune.

Préavis

En conclusion, se basant sur ces résultats, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 05-26 ».

M. Sylvain Grandjean rappelle qu'il y a une année il avait demandé ici même de faire apparaître le montant du capital propre non affecté dans le message du Conseil communal relatif aux comptes annuels. En page 16 du procès-verbal du 21 mai 2025, M. Oertig, en charge des finances communales, ajoutait après quelques précisions qu'il était tout à fait possible de mentionner le capital propre non affecté dans une rubrique spéciale. Même si le rapport de gestion 2025 évoque globalement l'état des variations des capitaux propres en page 24, le message 05-26 ne mentionne toujours pas le montant du capital propre non affecté de l'exercice 2025 qui découle du bilan et qui constitue, selon MCH2, la réserve pour compenser une éventuelle perte financière dans les comptes de la commune. Le Groupe socialiste répète donc cette requête et demande au Conseil communal de mentionner à l'avenir explicitement dans les messages relatifs aux comptes le montant exact du capital propre non affecté, même si M. Brodard vient de faire mention dans sa précédente présentation d'un montant approximatif de 22 millions pour l'exercice 2025.

***Intervention de
S. Grandjean (PS)***

M. François Brodard admet que, lors de la présentation de M. Oertig l'an dernier, le capital non affecté figurait sous le capital propre. S'agissant du résultat 2025, celui-ci n'a pas fait l'objet d'une affectation spécifique en raison de son montant limité, soit un bénéfice de 18'930 francs.

***Réponse du
Conseil communal***

Selon l'administration des finances, conformément aux règles MCH2, ce résultat est intégré aux capitaux propres et contribue ainsi au renforcement de la situation financière générale de la Commune. Il est inclus dans le montant total de 33'671'000 francs.

Le détail de cette structure figure à la page 24 du rapport de gestion 2025. Il s'agit d'un tableau à trois niveaux dans lequel le capital propre est réparti en trois sous-groupes : les financements spéciaux, les réserves liées au retraitement et au patrimoine administratif, ainsi que les excédents ou découverts du bilan. La fortune disponible, de 22,146 millions, y est également présentée, avec le résultat annuel indiqué en dessous.

M. Sylvain Grandjean remercie M. Brodard pour ses explications, mais il trouve que ce montant de 22 millions donné approximativement pourrait être explicitement et précisément mentionné dans le message accompagnant les comptes annuels de la commune. Il répète sa demande, soit que ce montant figure dans le message accompagnant les comptes 2026.

***Intervention de
S. Grandjean (PS)***

M. Sébastien Wicht indique que les comptes 2025 présentent un léger bénéfice, ce dont il faut se réjouir à première vue. Toutefois, comme le relève très clairement le message du Conseil communal, ce résultat doit être interprété avec beaucoup de prudence. En effet, ce résultat positif repose en grande partie sur des éléments extraordinaires et non récurrents, en particulier des recettes liées aux opérations immobilières et à des ajustements ponctuels. Ils ne reflètent donc pas une amélioration structurelle de la situation financière de la commune de Marly. Cette lecture prudente est d'autant plus nécessaire que le budget 2026 prévoit une perte importante de plus de 5 millions de francs, ce qui montre que les défis financiers à venir sont bien réels. Parallèlement, la commune devra faire face à de nombreux projets d'envergure qui représenteront des investissements conséquents et pèseront durablement sur les finances.

***Intervention de
S. Wicht (PLR)***

Dans ce contexte, le Groupe PLR estime indispensable d'adopter une approche responsable et progressive. C'est pourquoi il demande que le Conseil communal présente à mi-année 2026 un état de la situation financière. Cet état des lieux permettra de vérifier si l'évolution réelle suit le budget et le cas échéant d'identifier rapidement les mesures à prendre. Cela pourrait impliquer si nécessaire de prioriser certains projets, de reporter, voire de renoncer à certains investissements afin de préserver l'équilibre financier de la commune.

En résumé, si les comptes 2025 sont globalement positifs, ils ne doivent en aucun cas conduire à un excès de confiance. Au contraire, ils rappellent la nécessité de rester prudent, lucide et rigoureux dans les choix futurs.

M. François Brodard considère qu'il s'agit d'une remarque pertinente. Il est par ailleurs prévu qu'un état de situation soit établi à fin juin en collaboration avec l'administrateur des finances, une démarche déjà initiée par ce dernier l'année précédente.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Séverine Lago annonce également l'élaboration prochaine du plan de législature. En lien avec ce document, qui a une durée de cinq ans, le Conseil communal va revoir et revisiter l'ensemble du plan financier, qui est un programme roulant revu chaque année. Dans ce contexte, la partie budgétaire pour l'année en cours s'inscrit également dans cette réflexion.

***Intervention du
Conseil communal***

Différentes étapes vont ainsi être réalisées. Les comptes, tels qu'ils sont discutés aujourd'hui, ne sont pas traités en silo, mais s'inscrivent dans une démarche globale, avec un point de situation prévu en juin. Il y a d'abord le plan de législature, avec des priorités qu'il faudra très clairement mettre en avant, en tenant compte d'un contexte financier, légal et RH.

Un plan de législature avec des priorités, un plan financier et un budget : c'est dans cet ordre que le Conseil communal va établir ces documents.

M. Gilbert D'Alessandro se dit gêné de s'adresser à des personnes se trouvant dans son dos et se déplace afin de pouvoir s'exprimer face aux membres du Conseil général. Il poursuit en indiquant que les comptes 2025 mettent en évidence une situation paradoxale concernant les charges du personnel. Celles-ci sont sensiblement inférieures aux prévisions budgétaires, sans doute, en

***Intervention de
G. D'Alessandro (PS)***

raison d’une fluctuation élevée du personnel ainsi que d’un nombre important d’absences pour maladie.

Cette situation ne peut pas être interprétée uniquement sous un angle financier. Elle traduit en réalité des difficultés structurelles au sein de l’administration communale.

- Par une instabilité des équipes ;
- Par une surcharge de travail potentielle pour les collaborateurs restants ;
- Par des conditions de travail qui peuvent contribuer à l’augmentation des absences.

Au-delà des chiffres, c’est donc la question du bien-être et de la fidélisation de des collaboratrices et collaborateurs qui est posée. Une administration communale performante repose avant tout sur un personnel engagé, en bonne santé et valorisé dans son travail. Dans ce contexte, il paraît indispensable à M. D’Alessandro que le Conseil communal prenne pleinement la mesure de la situation.

Dès lors, Le Groupe PS Marly invite le Conseil communal à :

1. Analyser en détail les causes de la fluctuation élevée du personnel et des absences pour maladie.
2. Evaluer les conditions de travail au sein de l’administration (charge de travail, organisation, climat de travail) ;
3. Proposer des mesures concrètes visant à améliorer une ambiance de travail de qualité, entre des employés et à renforcer leur satisfaction.

Le Groupe PS Marly invite le Conseil communal à présenter un rapport pour cet automne, ce qui est un délai raisonnable.

Une telle démarche s’inscrit dans une logique de responsabilité et de durabilité: investir dans de bonnes conditions de travail, c’est garantir la qualité des prestations à la population tout en maîtrisant les coûts à long terme.

Pour la suite des débats, M. Alexandre Ariosa invite toutes et tous à respecter le décorum et à utiliser le micro là où il a été mis en place. Il rappelle encore que la discussion actuelle est une discussion générale sur les comptes 2025.

En se référant au tableau ci-dessous, M. Sylvain Grandjean précise qu’il récapitule le poste 36 des charges de transfert, aussi dénommées « charges liées » du compte de résultat par nature, page 44 des comptes 2025 et résume pour chaque année les écarts aux comptes.

RECAPITULATION			Augmentation Impôts 01.01.2024			
Années		2022	2023	2024	2025	2026
BUDGETS	36 Charges de transferts		27 420 501	29 620 610	32 573 131	34 157 686
COMPTES	36 Charges de transferts	26 022 375	27 204 593	29 834 880	31 718 935	
BUDGET - COMPTES	36 Charges de transferts		215 908	-214 270	854 196	
			0.79%	-0.72%	2.68%	

On y voit pour les années 2023 et 2024 que ces écarts sont tantôt positifs ou négatifs, à hauteur d’environ 215'000 francs, que l’on peut interpréter comme la marge d’erreur entre les prévisions et la réalité. Mais en 2025, ce montant a quasiment quadruplé, portant le budget à 0,85 millions au-dessus des comptes, ce qui représente un dépassement de 26% pour l’excédent total. Cet écart est le deuxième en importance après le poste 40 des revenus fiscaux avec 1,1 million et 34%.

Intervention du
Président

Questions de
S. Grandjean (PS)

Cette évolution des prévisions budgétaires des charges de transfert est inquiétante et il est important d'en identifier les causes pour en améliorer leur qualité. Soucieux de préserver la crédibilité des budgets futurs, le Groupe socialiste a quelques questions pour le Conseil communal qui sont autant de pistes de réflexion.

Est-ce que le Service des finances a une explication sur cette dérive des prévisions des charges de transfert ?

Y a-t-il un rapport avec le fort développement démographique communal, comme le suggère les explications du Conseil communal dans son message sur les budgets 2026, sachant que l'augmentation de la population a pourtant décollé depuis 2020 déjà ?

Doit-on craindre une nouvelle forte surestimation des charges liées au budget 2026 ?

M. François Brodard répond à la première question posée en soulignant que le mot « dérive » n'est pas approprié. Il est important de comprendre la nature de ces charges de transfert. Il s'agit en effet de charges liées, qui ne sont pas directement maîtrisées par la commune. Elles découlent principalement de décisions cantonales ou des budgets d'entités externes, telles que l'Agglo, le Réseau Santé de la Sarine, le CO ou encore certains domaines sociaux. Il s'agit d'un principe de contribution de la commune envers ces entités. Cette contribution a été validée dans le cadre des budgets et la commune verse chaque année les montants correspondants. Ces différentes entités établissent ensuite leurs décomptes, avec un solde à payer ou à recevoir.

Pour l'exercice 2025, M. Brodard relève qu'il s'agit d'une diminution des charges, ce qui constitue un élément positif. Il importe de préciser que, conformément au budget, la commune contribue à ces entités de manière fractionnée, celles-ci procédant ensuite à l'établissement de leur décompte. La commune demeure dès lors tributaire du calendrier de ces décomptes.

Dans ces conditions, le terme de « dérive » ne saurait être retenu, dans la mesure où il laisserait entendre que la commune de Marly serait en situation de dérive, ce qui ne correspond en aucun cas à la réalité.

Pour la seconde question, M. Brodard répond par l'affirmative s'agissant du lien avec le fort développement démographique. Il précise qu'il existe une imputation en lien avec la population. A titre d'exemple, pour l'Association des communes fribourgeoises, le montant facturé est déterminé par habitant.

Enfin, en réponse à la troisième question, M. Brodard indique qu'il n'y a pas lieu de craindre une forte surestimation des charges liées au budget 2026. Le Conseil communal sera attentif à cet aspect. Il souligne qu'il est en effet nécessaire d'établir les budgets au plus juste.

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière a vu passer un nombre important de charges liées, lesquelles représentent une part très conséquente des charges de la commune. Elle souligne qu'il y a un transfert croissant de charges de l'État vers les communes, dont environ 90 % sont liées à la population.

Elle relève qu'il est très difficile de s'en défaire et que cette tendance est appelée à se poursuivre de manière croissante. Dans ce contexte, la tenue des comptes relève d'un véritable exercice d'équilibrisme financier, compte tenu du poids de ces charges liées.

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention du
Conseil communal***

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, les comptes de résultats et d'investissements 2025.

***Examen des comptes
de résultats et
d'investissements***

➤ **Comptes de résultats**

0. Administration générale – p. 5 à 9

Pas de remarque

1. Ordre et sécurité publique, défense – p. 9 à 12

Pas de remarque

2. Formation – p. 12 à 17

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs – p. 17 à 21

Pas de remarque.

4. Santé – p. 21 à 23

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale – p. 23 à 27

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication – p. 27 à 30

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire, p. 30 à 37

Pas de remarque.

8. Industries, artisanat, et commerce – p. 37 et 38

Pas de remarque.

9. Finances et impôts – p. 38 à 40

Pas de remarque.

➤ **Comptes d'investissements**

0. Administration générale – p. 51

Pas de remarque.

2. Formation – p. 51

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs – p. 51

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunications – p. 51 à 52

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire – p. 52 à 53

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote les comptes de résultats et d'investissements 2025.

Adoptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2025, tels que présentés par le Conseil communal ?

Décision

➤ ***Les comptes de résultats et d'investissements 2025 sont adoptés à l'unanimité.***

Au nom de la Commission financière, M. Gérald Mutrux, Président, informe des suites données à l'entretien du 19 mai qui a eu lieu avec M. Claude Brodard, Gefid Conseils SA, qui est l'organe de révision de la commune.

***Intervention de la
Commission financière***

La Commission financière avait examiné la situation créée par l'élection de M. François Brodard au Conseil communal, avec la responsabilité du dicastère des Finances, compte tenu du lien familial direct avec M. Claude Brodard, actionnaire unique de Gefid Conseils SA. La Commission a considéré que cette situation posait un problème d'indépendance, au moins sous l'angle de l'apparence, sans mettre en cause ni la qualité du travail accompli par Gefid, ni

l'intégrité des personnes concernées. M. Mutrux souhaite bien insister sur cette dernière remarque.

A la suite des échanges, Gefid Conseils SA a décidé de résilier avec effet immédiat son mandat d'organe de révision des comptes de la commune de Marly. Sur le plan légal, il convient de rappeler que l'organe de révision doit être indépendant, tant dans les faits qu'en apparence. Cette exigence s'applique non seulement aux personnes qui participent directement à la révision, mais aussi, lorsque l'organe de révision est une personne morale, aux personnes qui exercent des fonctions décisionnelles en son sein.

La Commission financière a dès lors demandé que les démarches nécessaires soient entreprises afin de rechercher un nouvel organe de révision par appel d'offres ou consultation de fiduciaires qualifiées. L'objectif est qu'une proposition puisse être soumise au Conseil général dans les meilleurs délais, idéalement lors de la séance d'octobre. La Commission financière reste associée à cette procédure, conformément à son rôle, notamment pour l'examen des offres et la formulation d'une proposition au Conseil général.

4. Remplacement d'un tracteur multifonction, Fr. 107'000.- (message 06-26)

***Intervention du
Conseil communal***

M. Maurice Horner revient sur le document joint au présent message relatif au parc des véhicules. Ce document présente le fonctionnement de la gestion de l'ensemble des véhicules communaux. Ceux-ci sont inventoriés sur deux pages et sont au nombre de 20. Un code couleur permet de distinguer les véhicules par service (vert : édilité ; bleu : service des eaux ; violet : Marlyplus ; jaune : sécurité). La dernière colonne du document indique la projection de l'année de remplacement de ces véhicules, afin de disposer d'une vision à long terme dans le plan financier et d'éviter de devoir procéder à plusieurs remplacements au cours d'une même année.

S'agissant du tracteur faisant l'objet du présent message, sa projection de remplacement était théoriquement prévue en 2028. Or, une casse importante est intervenue, rendant ce véhicule inutilisable. Une solution consisterait à acquérir un moteur neuf ; toutefois, au regard de l'analyse menée avec le service des finances et compte tenu de l'âge du véhicule (10 ans), il apparaît plus opportun, plutôt que d'engager cet investissement et de procéder à son remplacement dans deux ans comme initialement prévu, de privilégier un investissement anticipé en 2026. Le Conseil communal propose ainsi d'opter pour cette solution afin de disposer du véhicule en début de saison hivernale.

M. Gérard Mutrux délivre le préavis de la Commission financière :

***Préavis de la
Commission financière***

« La Commission financière a examiné le message 06-26 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 107'000.- pour le remplacement d'un tracteur multifonction actuellement immobilisé à la suite d'une casse moteur.

Conformément à ses compétences, la Commission a examiné le projet sous l'angle financier. Elle constate que le remplacement était prévu au plan financier 2026-2030, mais seulement en 2028, et que l'investissement est anticipé en raison de l'état du véhicule. Le financement est prévu par emprunt. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 12'305.-, comprenant Fr. 10'700.- d'amortissement et Fr. 1'605.- d'intérêts.

La Commission prend acte que la réparation du moteur, estimée à Fr. 15'000.-, ne paraît pas constituer une solution durable au vu de l'âge du véhicule, de son utilisation intensive et des risques de nouvelles défaillances.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière émet, à l'unanimité, un préavis favorable à l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 107'000.-, financé par emprunt, pour l'acquisition d'un tracteur multifonction avec saleuse ».

M. Jean-Jacques Aebischer indique que le Groupe PLR a pris connaissance du problème et admet le coût élevé de la réparation du véhicule, soit Fr. 15'000.-. Il précise que le Groupe PLR, dans sa majorité, soutient le remplacement du tracteur par un nouveau modèle.

M. Aebischer relève toutefois que certains éléments font défaut dans le message, notamment le nombre d'heures de travail du véhicule à remplacer, information qui permettrait de mieux apprécier et évaluer son degré d'usure.

M. Jean-Luc Humbert constate que, moins d'un an après l'adoption du budget relatif à un tracteur étroit, un second tracteur est déjà en panne. Afin de clarifier la situation, le Groupe UDC adresse au Conseil communal trois questions :

Combien d'heures de service ce tracteur affiche-t-il au compteur ?

Un suivi précis et historique de toutes les réparations est-il tenu pour l'ensemble du parc de machines de la commune ? Selon M. Humbert, cela devrait être obligatoire.

Les utilisateurs procèdent-ils systématiquement au lavage, au graissage et au contrôle des niveaux d'huile et eau des machines après leur emploi ?

M. Maurice Horner prend bonne note de ces remarques positives. Il relève que les employés communaux entretiennent au mieux ce parc de véhicules. Il est toutefois évident que, dans le cadre d'une utilisation partagée, avec une dizaine d'utilisateurs différents, le degré de soin apporté peut varier d'une personne à l'autre.

Acceptez-vous la dépense de Fr. 107'000.- pour le remplacement d'un tracteur multifonction, selon le message 06-26 ?

➤ **La dépense de Fr. 107'000.- est acceptée par 41 oui, 3 non et 0 abstention.**

5. Crédit additionnel pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau et la mise en séparatif, secteur chemin Fleuri et Combetta, Fr. 90'000.- (message 07-26)

M. Maurice Horner admet que le terme « crédit additionnel » n'est pas plaisant. Il relève que le chantier en question perdure, en raison de problèmes géologiques importants.

M. Horner explique que les palplanches sont des planches métalliques de 4 mètres de long devant être imbriquées dans le sol afin de sécuriser les différents intervenants dans les fouilles destinées à l'installation du CAD, qui est de grand volume. Il est ainsi profité de la fouille pour installer le séparatif, correspondant à deux conduites, ainsi que pour amener l'eau claire.

Il précise que, dans le périmètre de la route de la Combetta, qui est très étroite et bordée de murets et de villas, le chantier a rencontré un sol géologique récalcitrant, constitué de molasse à 4 mètres de profondeur. À cet endroit, il a été nécessaire de planter des palplanches, lesquelles ont dû être enfoncées,

***Intervention de
J.-J. Aebischer (PLR)***

***Intervention de
J.-L. Humbert (UDC)***

***Réponse du
Conseil communal***

Décision

***Intervention du
Conseil communal***

généralisant des vibrations souterraines dans la molasse. Ces nuisances ont suscité des réactions de la part des riverains, ce qui est compréhensible.

Le chantier a dès lors été interrompu afin de permettre aux géomètres de procéder à des relevés photographiques des murs des villas environnantes, avant une reprise des travaux. Cela visait à pouvoir déterminer, en cas de fissures, qu'elles ne seraient pas imputables au chantier. Cette situation a entraîné des délais ainsi que des coûts supplémentaires.

Finalement, en raison de ces palplanches, il en résulte un surcoût de la fouille, non prévu initialement, chiffré à 180'000 francs. Ce montant est pris en charge à hauteur de 50 % par le Groupe E, également mandataire pour cette même fouille, et à 50 % par la commune de Marly.

Ce sont en ces termes que M. Gérald Mutrux donne le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« La Commission financière a examiné le message 07-26 relatif à l'octroi d'un crédit additionnel de Fr. 90'000.- destiné à couvrir les surcoûts liés aux travaux de remplacement d'une conduite de distribution d'eau et de mise en séparatif dans le secteur chemin Fleuri et Combetta. La Commission remercie le Conseil communal pour les réponses apportées aux questions transmises préalablement.

Conformément à ses compétences, la Commission a examiné le projet sous l'angle financier. Elle prend acte que ces surcoûts sont liés à des conditions d'exécution plus complexes que prévu et qu'ils concernent des travaux déjà décidés par le Conseil général. Le coût total des prestations supplémentaires est estimé à Fr. 180'000.-, réparti entre la commune de Marly et Groupe E Celsius, la part communale s'élevant à Fr. 90'000.-.

Le financement est prévu par emprunt. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 2'475.-, comprenant l'amortissement et les intérêts. La Commission relève que cet investissement ne figurait pas au plan financier, mais que le crédit additionnel est lié à l'achèvement d'un chantier en cours.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière émet, à une grande majorité, un préavis favorable à l'octroi du crédit additionnel de Fr. 90'000.-, financé par emprunt ».

Concernant le message 07-26, Mme Véronique Schneuwly constate qu'il s'agit de voter un crédit additionnel, même si le mot ne plaît pas à M. le Conseiller communal, de Fr. 90'000.- pour les travaux dans les secteurs chemin Fleuri et Combetta, le coût total étant de Fr. 180'000.- réparti entre la Commune et Groupe E à raison de 50/50.

Il est important, pour ce type de projet ainsi que pour les projets futurs similaires, de disposer du métrage effectif qui sera réalisé en fonction des différents secteurs, ceci afin de pouvoir déterminer un ratio au mètre ainsi que la part des frais fixes.

Questions générales

- Au vu de ce qui précède, quel est le nombre de mètres concernant ces travaux ?
- La qualité de l'études géologique était-elle suffisamment précise ? En effet, Mme Schneuwly se réfère aux portails géologiques sur le site de l'Etat en fonction des parcelles où l'on voit très bien les couches différentes de terre, molasse ou autres.

**Questions de
V. Schneuwly (PLR)**

- Par rapport aux éléments mentionnés dans le message 07-26 concernant des conditions imprévues, le groupe PLR souhaite savoir pourquoi aucun poste « Divers et imprévus » ne semble avoir été prévu dans le cadre des soumissions ou du budget initial du projet ?

Ce type de réserve est pourtant généralement destiné à couvrir précisément des situations inattendues et à limiter l'impact financier de telles découvertes en cours de réalisation, même si ce poste n'est bien entendu pas systématiquement utilisé dans son intégralité, voire parfois pas utilisé du tout.

- Le Conseil communal ou le bureau d'ingénieurs avait-il prévu une marge de ce type, et si oui quel en est le montant ?
- Et dans le cas contraire, pour quelle raison aucun montant n'a-t-il été mis en réserve à cet effet, alors qu'il est d'usage de prévoir une part pour les divers et imprévus dans ce type de projet ?

Questions concernant le financement

- Pourquoi une clé de répartition 50/50 avec Groupe E ? Il existe probablement une convention entre la commune et le Groupe E. Quand, comment et quels en sont les termes si convention il y a ?

Pour ce type de projet, le financement devrait normalement être assuré par les taxes. Toutefois, selon le rapport de gestion, la commune devrait remplacer environ 570 mètres par année, alors qu'avec le niveau actuel des taxes, le rythme de remplacement est d'environ 200 mètres par année seulement. Comme vous le constatez entre ce que nous devrions faire et ce que l'on fait en réalité les mètres ne correspondent pas

- A quand remonte la dernière définition ou adaptation des taxes ?

Par ailleurs, le Groupe PLR souhaite obtenir un rapport détaillé sur la gestion des taxes : recettes, dépenses et investissements annuels réellement effectués.

Le Groupe PLR souhaite obtenir des réponses précises à ses questions, mais recommande d'accepter, puisqu'il n'a pas vraiment le choix, le crédit additionnel de Fr. 90'000.-.

M. Maurice Horner prend note des nombreuses questions. S'agissant de la répartition 50/50 avec le Groupe E, il estime que la commune n'est pas désavantagée. En effet, pour l'installation du CAD, le Groupe E n'a besoin que d'une profondeur de 1,80 m, ce qui lui suffit. En revanche, des distances de sécurité doivent être respectées vis-à-vis de ces conduites, de sorte que les conduites des services communaux doivent être placées en dessous du CAD. La réalisation d'une fouille à 4 mètres de profondeur a ainsi été répartie à 50/50, conformément à ce principe. Il précise qu'il n'y a pas de miracle en la matière et que le Groupe E aurait pu proposer une répartition différente, par exemple 80/20. La clé de répartition 50/50 avait toutefois été convenue au départ.

M. Horner indique qu'à l'avenir, il sera tenu compte dans les messages de montants de réserve plus conséquents pour les imprévus. Il ajoute toutefois que ces montants devront également être acceptés lors de la présentation des messages au Conseil général, avec, par exemple, une réserve pouvant atteindre 20% de l'objet.

Il est précisé que Mme Véronique Schneuwly ne remet pas en cause la répartition 50/50, mais souhaite simplement connaître les modalités selon lesquelles celle-ci a été établie. Il est en effet relevé que, pour les conduites à distance, la profondeur diffère, sans qu'il ne soit question de désigner un

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention de
V. Schneuwly (PLR)**

gagnant ou un perdant. Le Groupe PLR demande ainsi uniquement une explication quant à cette convention.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans le domaine du bâtiment, en particulier pour les travaux de fouille ou de construction, il est d'usage de prévoir des postes pour divers et imprévus. Comme indiqué, ceux-ci peuvent être utilisés totalement, partiellement ou pas du tout. Il est dès lors attendu que ces éléments soient clairement présentés lors de futurs messages.

Acceptez-vous l'octroi d'un crédit additionnel de Fr. 90'000.- pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau et la mise en séparatif, secteur chemin Fleuri et Combetta, selon le message 07-26 ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 90'000.- est acceptée à l'unanimité, par 44 oui.**

6. Crédit pour la mise en séparatif, secteur Combetta et Grangette, Fr. 90'000.- (message 08-26)

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner indique que le projet s'inscrit dans le même périmètre que celui du message précédent. Il est ainsi proposé de profiter des travaux pour procéder à la mise en séparatif dans le périmètre du chemin de la Combetta.

Il est précisé que cette mise en séparatif constitue un objectif du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), validé par le Conseil général, et qu'elle permet d'éviter l'arrivée de quantités importantes d'eau à la STEP.

Dans ce périmètre, il est relevé qu'un projet immobilier est prévu sur la parcelle 36 en amont, pour lequel les promoteurs sont tenus de réaliser un raccordement en séparatif directement à la conduite communale en aval. Or, cette dernière comporte encore un tronçon d'environ 100 mètres en unitaire, soit en un seul tuyau, avant de rejoindre, sous la tranchée évoquée, le réseau séparatif déjà fonctionnel.

Il est dès lors constaté que ce tronçon manquant doit être mis en conformité afin de finaliser le périmètre de la Combetta et permettre à l'ensemble des riverains de se raccorder au réseau séparatif.

M. Gérald Mutrux délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« La Commission financière a examiné le message 08-26 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 90'000.- destiné à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur Combetta et Grangette. Elle remercie d'ailleurs le Conseil communal pour les réponses apportées aux questions posées.

Conformément à ses compétences, la Commission a examiné ce projet sous l'angle financier. Elle constate que le montant demandé se compose de Fr. 80'000.- de travaux et de Fr. 10'000.- d'honoraires. Le financement est prévu par emprunt, avec des charges financières annuelles estimées à Fr. 2'475.-, comprenant amortissement et intérêts.

La Commission relève que cet investissement ne figure pas au plan financier, mais considère que la coordination avec les travaux déjà en cours dans le secteur permet d'optimiser les coûts et d'éviter de futures interventions plus onéreuses.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière émet, à l'unanimité, un préavis favorable à l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 90'000.-, financé par emprunt ».

Mme Chantal Baudassé (LV) indique que les bases légales prescrivent l'infiltration comme mode d'exécution des eaux pluviales non polluées. Les autres options, telles que l'évacuation vers les eaux de surface, sont considérées que si l'infiltration n'est pas réalisable. Le PGEE de Marly indique que la zone concernée est une zone où les eaux claires doivent donc être infiltrées.

**Question de
Ch. Baudassé (LV)**

Le Groupe Les Vert-e-s aimerait connaître la raison pour laquelle l'infiltration n'est pas mise en place sur cette parcelle. S'agissant d'un nouveau projet de construction, la mutualisation avec les travaux semble propice au Groupe Les Vert-e-s aussi d'un point de vue financier. Mme Baudassé rappelle que l'infiltration des eaux claires a pour but d'alimenter les nappes souterraines, de diminuer les charges arrivant dans les cours d'eau, limitant ainsi l'ampleur des crues et de leurs conséquences.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Maurice Horner répond que l'infiltration constitue un excellent objectif, pour autant que les parcelles environnantes disposent d'une surface suffisante. Il précise que l'on se trouve ici dans des périmètres de densification, où le nombre de mètres carrés disponibles ne permet pas de réaliser cette infiltration. C'est pour cette raison qu'il est prévu de mettre en place le collectif des eaux claires afin de les renvoyer dans les canalisations. Il est toutefois souligné que la réflexion relative à l'infiltration est menée partout où cela est possible.

M. Horner précise par ailleurs qu'il n'y aura pas de sur-profondeur dans cette tranchée, dès lors qu'il n'y a pas de CAD. Il s'agit uniquement de conduites communales, à savoir des conduites d'amenée et d'évacuation d'eau en séparatif.

**Questions de
V. Schneuwly (PLR)**

Mme Véronique Schneuwly indique que le Groupe PLR a été surpris de ne pas être au courant qu'il y avait eu trois tracés proposés. Le tracé le plus court a été choisi par son aspect financier. Mme Schneuwly espère qu'il a été aussi considéré pour son aspect technique. Car suite aux problèmes rencontrés sur le projet Chemin Fleuri/Combetta, même s'il n'y a pas de conduites de chauffage à distance, le Groupe PLR s'interroge sur la portée et la précision des études de sol réalisées en amont.

Les investigations ont-elles été suffisamment poussées afin d'identifier l'ensemble des contraintes techniques du terrain et ainsi éviter le recours à un nouveau crédit additionnel ?

Comme relevé dans le message précédent, le Groupe PLR souhaite vraiment connaître le nombre précis de métrage concernant ces travaux. Et quitte à se répéter : Il est important, pour ce type de projet ainsi que pour les projets futurs similaires, de disposer du métrage effectif qui sera réalisé en fonction des différents secteurs, ceci afin de pouvoir déterminer un ratio au mètre ainsi que la part des frais fixes.

Le Groupe PLR souhaite vraiment recevoir des réponses à ses questions, Il est mitigé dans ses réflexions concernant l'acceptation de ces dépenses car leur manque de précision l'interpelle.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Maurice Horner indique que le Conseil communal a étudié trois variantes pour trouver le meilleur et le moins onéreux tracé pour la commune. Quant au métrage, il est vrai que c'est un complément d'information qui serait très intéressant dans les documents concernant ces conduites souterraines. Le Conseil communal en tiendra compte pour les prochains messages.

Acceptez-vous la dépense de Fr. 90'000.- pour la mise en séparatif au secteur Combetta et Grangette, selon le message 07-26 ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 90'000.- est acceptée par 43 oui, 0 non, et 1 abstention.**

7. Approbation des statuts de l'association Arcia Région culturelle (message 09-26)

**Intervention du
Conseil communal**

M. Philippe Schwab indique que, jusqu'à présent, la culture reposait sur une répartition entre les communes membres de l'Agglo, celles affiliées à Coriolis et celles ne relevant d'aucune structure. L'objectif est désormais de rassembler l'ensemble des communes afin de favoriser un accès plus large à l'offre culturelle et de permettre à chaque commune membre de bénéficier de ce développement.

Il souligne également une évolution importante : l'association Arcia apportera désormais un soutien aux sociétés et aux acteurs amateurs, ce qui ne se faisait pas jusqu'à présent.

M. Gérald Mutrux délivre le préavis de la Commission financière :

« La Commission financière a examiné le message 09-26 relatif à l'adoption des statuts de l'association de communes « Arcia Région culturelle ».

Conformément à ses compétences, elle a examiné cet objet sous l'angle financier. Elle relève que l'adoption des statuts ne constitue pas encore une décision budgétaire détaillée, mais qu'elle entraîne l'adhésion à une structure appelée à générer des engagements financiers futurs.

Les statuts prévoient une contribution de base obligatoire, à laquelle peuvent s'ajouter des modules supplémentaires facultatifs. Pour Marly, le Conseil communal évoque à ce stade un engagement de Fr. 35.- par habitant, proche de la participation actuelle à l'Agglomération pour la culture, soit Fr. 281'963.- en 2026.

La Commission relève également que les statuts prévoient la possibilité de contributions extraordinaires des communes en cas d'excédent de charges non couvert, ainsi que des limites d'endettement de Fr. 1'000'000.- pour la trésorerie et de Fr. 5'000'000.- pour les investissements. Ces éléments devront faire l'objet d'un suivi attentif par les représentants de Marly au sein de l'association.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière émet, à l'unanimité, un préavis favorable à l'adoption des statuts de l'association de communes « Arcia Région culturelle ».

Mme Martine Wohlhauser souligne que la culture contribue à valoriser Marly comme une commune vivante et attractive, engagée dans la dynamique régionale, attentive à la qualité de vie et au vivre ensemble. Un soutien à la culture est dès lors essentiel. La culture, comme le sport et les animations socioculturelles, est le relais idéal entre la ville et les campagnes. Marly, grand village péri-urbain, bientôt petite ville, a ainsi toute sa place au sein d'une gouvernance régionale unique dédiée à la culture. Par le passé, elle a montré son engagement au sein de l'Agglo et de Coriolis Infrastructures. Le Groupe socialiste approuve donc les statuts de cette nouvelle association de communes car il est essentiel de maintenir et de relayer ce qui a été construit auparavant. Le Groupe PS soutient ici le principe d'un soutien à la culture régionale. Pour rappel, au niveau local, la ville de Fribourg et les communes soutiennent leur animation culturelle locale et les infrastructures locales. Du reste, le Conseil général a accepté le 4 mars dernier le nouveau règlement sur

**Préavis de la
Commission financière**

**Intervention de
M. Wohlhauser (PS)**

les subventions communales. Au niveau régional, la nouvelle Région culturelle Arcia, fusion d'Agglo promotions culturelles et de Coriolis Infrastructures, soutient quant à elle une animation culturelle régionale et ses infrastructures. Au niveau cantonal, l'Etat de Fribourg soutient la création artistique professionnelle.

Mme Anne-Charlotte Cuennet indique que le Groupe PLR soutient l'importance de promouvoir la culture, aussi bien au niveau local que régional. Dans ce contexte, il prend acte de la volonté de la création de l'association Arcia Région culturelle appelée à reprendre les missions actuellement portées par l'Agglo partie culturelle dans le cadre de sa disparation et de sa fusion avec Coriolis. Le Groupe PLR reconnaît l'intérêt de maintenir une dynamique culturelle forte pour les communes de la région ainsi que pour les habitants de Marly. Toutefois, plusieurs éléments contenus dans les statuts ont retenu son attention.

Premièrement, les statuts prévoient que toute adhésion à un module de base ou à des modules additionnels soit effective pour toute la durée de la législature. Cette disposition limite fortement la flexibilité des communes et leur capacité d'adapter leur participation en fonction de l'évolution des besoins, des contraintes financières et des projets réellement menés.

Deuxièmement, les statuts prévoient d'accorder davantage de voix aux communes souscrivant plusieurs modules. Ce système peut conduire certaines communes à augmenter leur participation financière afin de renforcer leur poids décisionnel au sein de l'association.

Par ailleurs, selon le message présenté, le budget global resterait similaire à celui actuellement connu. Dans ce contexte, le Groupe PLR souhaiterait disposer d'un bilan des activités culturelles menées jusqu'à présent par l'Agglo, ainsi que des bénéfices concrets pour la commune de Marly, notamment en matière d'accueil d'événements, d'accès à des prestations ou d'avantages pour la population effectifs.

Enfin, le Groupe PLR s'interroge également sur la situation financière actuelle des structures concernées : les comptes de l'Agglo et de Coriolis sont-ils aujourd'hui à l'équilibre ?

M. Philippe Schwab indique ne pas disposer de toutes les données nécessaires pour répondre à l'ensemble des questions, notamment s'agissant des actions menées par l'Agglo dans le domaine de la culture. Il souligne toutefois qu'avec l'adhésion à la nouvelle structure, l'ensemble des communes avoisinantes bénéficiera d'un soutien, contrairement à la situation actuelle.

Il relève en effet que les grandes communes disposant d'infrastructures étaient jusqu'ici davantage soutenues, alors que des communes comme Marly, dotées de locaux plus modestes et offrant moins de possibilités de développement, l'étaient moins. Ces communes seront désormais soutenues à l'avenir.

Mme Séverine Lago précise que le montant, en tant que tel, sera repris dans le cadre des budgets. Il est ainsi précisé que le vote porte sur les statuts d'une association régionale, dédiée à la culture, au bien-être et aux citoyens.

Mme Anna Kiner-Renaud indique que le Groupe Le Centre apporte évidemment son soutien à la culture régionale. La future association de communes Arcia Région culturelle répond à ce besoin, en reprenant le pôle culture de l'Agglo qui est amenée à disparaître. Ce soir, le Conseil général de Marly est appelé à adopter les statuts de cette future association. Le Groupe Le Centre souhaite cependant partager certaines réflexions.

**Question de
A.-C. Cuennet (PLR)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention du
Conseil communal**

**Questions de
A. Kiner-Renaud (LC)**

La situation financière des communes de cette association de communes est assez disparate. La population de Marly augmentant rapidement, cela engendre de ce fait une augmentation mécanique importante de ses charges liées et, au vu des différences de santé financière ainsi que du taux de fiscalité des communes, le Groupe Le Centre aurait souhaité que l'indice de potentiel fiscal soit pris en compte dans le calcul des contributions des communes. Le Groupe Le Centre apprécie toutefois la solution flexible proposée grâce aux modules : Marly peut ainsi choisir son niveau d'engagement financier et cette marge de manœuvre est bienvenue, d'autant plus que ce n'est pas toujours le cas dans les associations de communes.

Le Centre pense qu'il faut prendre le train en marche, bien que le système proposé ne soit pas idéal sur certains aspects. En effet, il se pose la question de savoir si les Marlinois vont bénéficier de prestations égales par rapport aux mêmes contributions. Par exemple, il n'est pas clair de savoir si Marly va bénéficier de prix préférentiels pour les abonnements à Equilibre ou Nuithonie. Il est aussi important de noter par ailleurs la possibilité pour la nouvelle association de s'endetter et de procéder à des investissements, notamment pour ce qui concerne les bâtiments et l'achat d'équipements, ce qui n'était pas le cas dans l'Agglo. Enfin, étant donné la contribution financière importante des grandes communes comme Marly, le Groupe Le Centre est d'avis qu'il aurait fallu réserver un siège au comité de direction d'Arcia, même si elle n'adhère pas au module supplémentaire.

Afin de clarifier certains points, le Groupe Le Centre a envoyé des questions au Conseil communal qui a répondu par écrit. Il est important que le Conseil général ait connaissance de ces questions et qu'il puisse entendre les réponses du Conseil communal.

Est-il possible d'avoir une participation de seulement Fr. 5.-, à savoir souscrire qu'à la seule participation de base ?

M. Philippe Schwab indique que la participation de base de Fr. 5.- par habitant constitue la seule contribution obligatoire pour être membre. Le module 1 peut être choisi librement, tandis que le module 2 ne peut être sélectionné qu'en complément du module 1. En revanche, le module 3 peut être pris indépendamment.

Ainsi, en optant pour le module 1 à Fr. 30.-, la contribution totale s'élève à Fr. 35.- y compris la participation de base. Cette option permet ensuite d'accéder au module 2, facturé Fr. 25.-. A l'inverse, il n'est pas possible de souscrire uniquement au module 2 avec la seule participation de base, celui-ci étant lié au module 1.

Comment se décide l'adhésion aux différents modules et comment peut intervenir le Conseil général ?

M. Philippe Schwab indique que lors de la présentation des budgets, le Conseil communal proposera au Conseil général les différents modules choisis et le Conseil général devra les valider.

Faut-il pouvoir adhérer à tous les modules pour pouvoir prétendre à un siège au comité de direction d'Arcia ?

M. Philippe Schwab indique que les statuts prévoient que les communes ayant souscrit tous les modules supplémentaires ont droit à une représentation au comité de direction (art. 14). Comme écrit dans les commentaires des articles en page 12, les membres complémentaires sont choisis en fonction de leur

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
A. Kiner-Renaud (LC)***

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
A. Kiner-Renaud (LC)***

***Réponse du
Conseil communal***

représentation équitable des régions. A ce jour, six communes envisagent de souscrire l'ensemble des modules sur 9 à 11 sièges au comité. Il est donc prévu la possibilité pour une commune non souscrivante à tous les modules de siéger au comité selon sa volonté et selon les choix des communes membres.

Approuvez-vous les statuts de l'association Arcia Région culturelle, selon le message 09-26 ?

Décision

➤ **Les statuts de l'association Arcia Région culturelle sont approuvés par 39 oui et 5 non, et 0 abstention.**

8. Constitution d'un service communal des curatelles (message 10-26)

M. Daniel Pugin est le nouveau chef du service des curatelles de la Haute-Saraine depuis le mois d'avril, raison pour laquelle il se récusait pour cet objet.

**Intervention de
D. Pugin (LC)**

M. Daniel Pugin quitte la salle.

Pour sa première prise de parole devant le Conseil général de Marly, M. Nicolas Bardy revient avec un sujet qu'il a compris et discuté. Aujourd'hui, les raisons qui poussent le Conseil communal à vouloir créer un secteur communal des curatelles n'ont pas changé par rapport à décembre. Pour sa part, M. Bardy n'a disposé que de quelques semaines pour se convaincre du bien-fondé de ce projet et il a pu le faire sans trop de problème. En effet, aujourd'hui, l'association de communes SOCHS n'atteint pas la masse critique pour se doter d'une structure performante, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et du support informatique par exemple. Le Conseil communal souhaite donc reprendre la maîtrise de ce service et de lui faire justement profiter des structures d'une grande commune. M. Bardy se réfère à l'intervention de tout à l'heure sur les charges liées ; cette communalisation est aussi une manière de se débarrasser de certaines charges liées et d'en récupérer la maîtrise.

**Intervention du
Conseil communal**

La chose qui a principalement évolué depuis le mois de décembre, c'est qu'une convention transitoire a été signée avec les autres communes membres. Elle démontre que l'ensemble des exécutifs des communes membres du SOCHS adhère actuellement à l'idée que Marly sorte de l'association de communes, respectivement qu'elle soit dissoute puisque c'est une décision qui appartient aux législatifs des communes concernées. Cette convention prévoit une séparation graduelle et coordonnée entre le SOCHS et la commune de Marly. Un groupe de suivi a été mis en place afin de garantir la continuité, et ce dans un esprit de collaboration avec le SOCHS et dans l'intérêt des personnes concernées.

La situation a déjà évolué depuis la rédaction du message, puisque le SOCHS a pris des mesures provisoires pour stabiliser la situation. Il faut s'en réjouir et féliciter le chef de service M. Pugin et les employés en place pour leur engagement. Mais qui dit solution provisoire, ne dit pas solution pérenne. C'est ce que vise le Conseil communal à travers cette proposition. Actuellement, le Conseil communal est prêt à mettre en place ce nouveau service, avec une reprise des dossiers graduée selon un calendrier qui doit être défini justement en collaboration avec le SOCHS. Finalement, il ne manque plus que la décision du Conseil général pour que le Conseil communal puisse entamer cette transition dans une bonne collaboration.

En cas de décision favorable, M. Bardy indique que la commune pourra aussi mettre au concours un poste de chef de secteur pour accompagner la mise en place de ce nouveau secteur.

M. Bardy veut insister sur l'ouverture du Conseil communal par rapport au personnel actuel du SOCHS qui a été invité à se présenter par une candidature simplifiée dans le processus de recrutement. Il mentionne également l'ouverture aux autres communes membres du SOCHS pour qui, en cas de dissolution de l'association de communes, une proposition a été faite de traiter leurs dossiers selon des termes qui devront être définis par une convention.

Enfin, la décision qui est proposée ce soir est composée de deux scénarios qui aboutissent à une même décision : la volonté de créer un secteur des curatelles à Marly ; soit avec la dissolution du SOCHS, soit avec la sortie de la commune de Marly de l'association.

Ce sont en ces termes que M. Gérald Mutrux donne le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

«La Commission financière a examiné le message 10-26 relatif à la communalisation du service des curatelles. Conformément à ses compétences, elle limite son appréciation aux conséquences financières du projet.

Le message fait suite au renvoi du précédent message 19-25. La Commission constate que le nouveau message apporte des précisions utiles sur l'évolution de la situation du SOCHS, les scénarios envisagés, la phase transitoire et les incidences financières identifiées.

Sous l'angle financier, la Commission relève que la communalisation n'est pas présentée comme une mesure d'économie immédiate. La contribution actuelle de Marly au SOCHS avoisine Fr. 750'000.- par an. Les projections pour un service communal sont annoncées comme étant du même ordre, voire légèrement supérieures la première année.

La Commission prend également acte des coûts ponctuels déjà identifiés, soit environ Fr. 167'083.- correspondant à la quote-part de Marly à la dette du SOCHS, ainsi qu'environ Fr. 40'000.- pour la conduite du projet durant la phase de transition. Ces montants devront être intégrés dans la planification budgétaire.

La Commission attire en outre l'attention sur le risque d'une période de double charge : Marly pourrait devoir financer la mise en place et le fonctionnement de son nouveau service communal des curatelles, tout en continuant à supporter certaines charges résiduelles liées au SOCHS si l'association devait subsister temporairement. Elle prie dès lors le Conseil communal d'être particulièrement attentif à ce risque et d'en assurer le suivi budgétaire.

La Commission prend également acte du courrier du SSP Fribourg du 21 mai 2026 relatif à la situation du personnel du SOCHS. Sans se prononcer sur les aspects juridiques, organisationnels ou de ressources humaines, elle relève que les questions liées à la consultation du personnel, à une éventuelle reprise de collaborateurs, à des garanties de poste ou à des conditions salariales équivalentes pourraient avoir des incidences financières sur la mise en œuvre du projet.

La Commission relève enfin que le règlement du personnel du SOCHS, bien que n'ayant semble-t-il pas été formellement approuvé, contient des dispositions relatives à la suppression de poste, à la mutation, au délai de résiliation, aux indemnités et aux voies de droit. Ces éléments appellent une clarification des

risques financiers potentiels liés au personnel, notamment en cas de réorganisation, de suppression de postes ou de contestation de la procédure.

La Commission invite dès lors le Conseil communal à clarifier le régime juridique applicable au personnel du SOCHS, les éventuelles indemnités ou charges salariales de transition, ainsi que la répartition de ces coûts entre les communes membres ou dans le cadre d'une convention de sortie ou de dissolution.

Malgré ces points d'attention, la Commission financière estime que ceux-ci ne remettent pas en cause, à ce stade, le principe financier du projet. Elle y voit avant tout une reprise de maîtrise organisationnelle et financière d'une tâche importante. Marly supporte aujourd'hui une part prépondérante des charges et des dossiers du SOCHS, sans disposer d'une maîtrise équivalente sur l'organisation et les décisions.

La Commission considère également que le statu quo comporte lui aussi des risques financiers, notamment en raison de l'évolution possible des charges du SOCHS et de la difficulté pour Marly de piloter directement une dépense annuelle importante. La création d'un service communal permettrait de replacer cette charge dans le périmètre budgétaire communal, sous le contrôle direct des autorités communales.

Les remarques complémentaires formulées par la Commission doivent dès lors être comprises comme des exigences de vigilance, de clarification et de suivi budgétaire. Elles visent à ce que les coûts de transition, les éventuelles conséquences liées au personnel, les risques de procédure et les charges résiduelles soient clairement identifiés, chiffrés et intégrés dans la planification financière.

Sous réserve de ces clarifications et d'un suivi attentif par le Conseil communal, la Commission financière émet un préavis favorable au message 10-26, par une forte majorité ».

M. Nicolas Bardy revient sur la convention de transition évoquée avec le SOCHS et précise qu'elle prévoit notamment une grande partie de ces éléments. Il demeure toujours cette incertitude liée à la décision de ce soir, mais il est bien de l'intérêt de la commune de Marly de travailler en bonne collaboration avec le SOCHS. Ce qui impacte financièrement le SOCHS, impacte indirectement la commune de Marly.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Daniela Schellenberg remercie tout d'abord le Conseil communal pour les précisions apportées qui confirment les informations données par M. Daniel Pugin, qui s'est récusé pour cette décision.

***Intervention de
D. Schellenberg (LC)***

C'est une bonne nouvelle, le SOCHS n'est plus en sous-effectif. Mais Il est vrai que la décision prise ce soir aura un enjeu important, en particulier pour les 300 personnes sous curatelle et pour le personnel du SOCHS. Pour le Groupe Le Centre, il est important que l'ensemble du personnel soit repris par le nouveau service communal. En particulier pour assurer la continuité de la gestion des dossiers. D'ailleurs, dans un courrier récent, la Justice de paix a souligné le bon travail qui est fait par des binômes fonctionnels et motivés et qui donnent pleine satisfaction au niveau de la qualité des prestations fournies tant aux personnes sous curatelle qu'auprès de son autorité.

Dès lors, il convient d'assurer la reprise du personnel actuel au sein du nouveau service. Cela semble d'autant plus important, que comme l'a relevé à juste titre avant la commission financière, que cela peut comporter un certain risque

financier. De plus, l'intégration du personnel dans le nouveau service serait très vraisemblablement saluée par les autres communes de l'association.

Il est vrai que cette situation peut faire peser des craintes sur le personnel, en particulier par le fait que les personnes doivent repostuler pour le même emploi. Toutefois, une telle situation de réorganisation n'est pas exceptionnelle même au sein d'une structure publique. Mme Schellenberg pense notamment à l'Agglomération qui sera dissoute et dont les tâches seront en partie reprises par l'Association régionale de la Sarine. Elle pense aussi à la dissolution du Service de l'agriculture cantonal qui a été intégré à Grangeneuve, ou encore à la Poste (qui, il est vrai qu'elle n'est plus publique) où le personnel doit passer par une repostulation.

Toutefois, le personnel qui sera réengagé devra aussi être prêt de son côté à une évolution dans la manière de faire. En effet, quand on voit le coût par dossier qui a pris l'ascenseur ces dernières années, cela interpelle beaucoup ! Une nouvelle gouvernance ou de nouveaux processus de traitement devront certainement être mis en place afin de pouvoir, par la suite, assurer une meilleure efficacité dans la gestion.

En ce qui concerne l'intervention du SSP, Mme Schellenberg se permet d'apporter quelques précisions. En effet, le personnel du SOCHS n'est pas du personnel communal de Marly actuellement. Dès lors, la commune n'a aucune compétence pour consulter le personnel du SOCHS, qui n'est pas le sien, avant de prendre la décision de principe de sortie de l'association de communes. Mme Schellenberg est certaine que le SSP est conscient de cette situation. La procédure de consultation existe mais elle revient à être menée par le SOCHS lui-même qui est une entité distincte et une personne juridique distincte de celle de la commune de Marly.

Il est primordial que Marly reprenne en main son service des curatelles, donc le Groupe Le Centre soutiendra ce message.

Mme Anne-Charlotte Cuennet indique que le Groupe PLR estime aujourd'hui nécessaire de revoir en profondeur le modèle de gestion des dossiers de curatelles.

Au regard des chiffres présentés, il apparaît que la commune de Marly représente plutôt près de 81% des dossiers traités récemment, contre les 70 à 75% annoncés, alors même que le poids budgétaire supporté par la commune s'élève à 53%.

Le Groupe PLR constate également une forte augmentation des charges ces dernières années, sans qu'il soit clairement établi quelle part est liée à l'engagement éventuel de personnel supplémentaire, à des revalorisations salariales ou encore à de nouvelles charges de fonctionnement.

Il est pourtant essentiel pour le bien-être et l'accompagnement des personnes concernées par ce type de prestations sociales de pouvoir garantir un service efficace, réactif et maîtrisé.

C'est pourquoi le PLR soutient le scénario 1, à savoir une dissolution complète de la structure actuelle. Au vu du poids de Marly dans les dossiers, il paraît indispensable au Groupe PLR que l'avis et les intérêts de la commune de Marly puissent davantage peser dans les décisions futures.

Le PLR a également pris note que ce scénario prévoit, dans un second temps, la reprise de dossiers provenant d'autres communes. Dans ce cadre, une gestion particulièrement rigoureuse de la refacturation sera indispensable afin que

**Question de
A.-C. Cuennet (PLR)**

l'ensemble des charges liées à ces dossiers externes soit couvert intégralement. Il sera également important que cette clé de répartition puisse être revue annuellement afin de rester cohérente avec la réalité des coûts.

Enfin, Le PLR relève qu'une dette importante, de l'ordre de Fr. 200'000.-, devra être absorbée dans tous les scénarios. Il est fait part justement dans le document reçu d'une quote-part qu'il faudra peut-être réévaluée du fait que le poids des dossiers était sous-estimé.

La création d'un nouveau service entraînera également des charges supplémentaires, notamment liées au personnel, à la location de locaux ainsi qu'à leur équipement. Ces éléments devront faire l'objet d'un suivi attentif afin de garantir une gestion financière responsable.

Suite au courrier reçu du SSP, il est question que le personnel qui serait engagé issu de cette structure disposerait de conditions salariales équivalentes. Qu'est-ce que cela représenterait comme différence pour un poste équivalent à même expérience pour une personne venant de l'externe en termes de traitement salarial ?

M. Nicolas Bardy ne va pas pouvoir répondre précisément sur la différence de salaire. Il profite de répondre à l'intervention de Mme Schellenberg sur le cas du personnel. Il répète que le Conseil communal est ouvert à recruter du personnel en provenance du SOCHS. Par contre, il ne souhaite pas un réengagement automatique de ce personnel. Forcément que les conditions salariales vont être adaptées au règlement du personnel de la commune de Marly qui est différent du règlement du personnel qui est appliqué par le SOCHS. Il ne peut pas donner de chiffre sur les différences salariales puisque cela dépend forcément du profil de la personne et d'où elle se situe sur l'échelle de traitement. Il est toutefois important pour le Conseil communal qu'il y ait une égalité de traitement à l'interne de l'administration.

M. Paul Attallah s'exprime en ces termes :

« Cher Conseil communal, vous venez de prendre les rennes de notre commune et vous héritez déjà d'une casserole, que dis-je d'une marmite, d'un chaudron, que certains membres du Conseil communal sortants vous ont laissés. Il s'agit bien du dossier des curatelles.

Que devons-nous penser ? Que devons-nous faire ? Sachez, cher Conseil communal, que vous avez encore toute notre confiance, vous qui devez démêler ce nœud en tenant compte de tous les impératifs qui vous ont été imposés par ce lourd dossier. Dans notre réflexion, nous avons pensé en premier aux personnes concernées qui ont besoin et qui ne peuvent se passer, du moins pour la plupart d'entre elles, d'un curateur ou d'une curatrice. Nous tenons compte aussi en priorité des employés du SOCHS qui, avec leur connaissance et leur savoir-faire, sont indispensables pour le bon fonctionnement de ce service, et le bien-être des personnes dont ils ont la charge. N'oublions pas dans nos réflexions que le SSP et la Justice de paix sont choqués de la façon dont cette situation a été menée.

Aussi, pour éviter encore plus de désagréments et de nous retrouver dans une situation qui rappellerait à certains parmi nous de mauvais souvenirs, en donnant un blanc-seing au Conseil communal de trouver la meilleure des solutions pour ce dossier épineux de réintégrer le personnel qui le désire, de proposer aux autres des solutions de réinsertion et surtout de donner aujourd'hui et avant demain un curateur à chaque personne concernée.

**Réponse du
Conseil Communal**

**Intervention de
P. Attallah (PS)**

Le Groupe socialiste réitère sa confiance pleine et entière dans la recherche de la solution la plus adéquate à cette triste situation au Conseil communal, et à son chef de Dicastère, M. Nicolas Bardy ».

Par rapport à la procédure de consultation, Mme Stéphanie Jauquier confirme que c'est l'association qui doit faire cela et pas la commune. En revanche, si l'association a effectivement son propre règlement du personnel, il semblerait qu'il ne prévoit pas une procédure de consultation du personnel. Il serait bien de clarifier si ce règlement a été approuvé, soit auprès du Service des communes ou à la Direction des affaires sociales.

***Intervention de
S. Jauquier (LV)***

A sa connaissance, M. Nicolas Bardy indique que ce règlement n'a pas été approuvé. Cela fait d'ailleurs partie des différents problèmes de dysfonctionnement.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Jean-Luc Humbert dit avoir débattu ces curatelles au mois de décembre l'année passée. Il remarque maintenant qu'aucune de ses questions n'a eu de réponses. On est toujours dans le flou absolu. Le Conseil communal propose de sortir des curatelles ou de dissoudre l'association des curatelles. Mais M. Humbert souhaite avoir des réponses sur le personnel, avec les curateurs, avec les locaux.

***Intervention de
J.-L. Humbert (UDC)***

Il propose au Conseil communal de reprendre le dossier, de le réétudier et de revenir avec des réponses à toutes les questions qui ont été posées ce soir, et peut-être que l'on pourra dans trois ou quatre mois prendre la décision qui est juste.

M. Nicolas Bardy indique que le Conseil communal s'oppose fermement à un nouveau report. Il ajoute que le dernier report a eu des conséquences très néfastes puisque la situation du personnel avec l'incertitude au sein du SOCHS s'est empirée. Il y a eu de nombreux départs, ce qui fait que pendant un certain temps plus d'une centaine de dossiers n'étaient plus suivis. Aujourd'hui, de manière transitoire, le SOCHS a réussi à rétablir cette situation. Mais maintenant il faut avancer.

***Réponse du
Conseil communal***

Comme il l'a dit, le SOCHS est prêt à travailler avec la commune de Marly pour une transition adéquate pour les personnes concernées et la commune de Marly est prête à mettre en place ce service de manière graduée et à reprendre les dossiers. Sincèrement, M. Bardy estime que reporter encore une fois cette décision ne va pas permettre d'apporter plus d'éléments qu'aujourd'hui.

Approuvez-vous la proposition de dissolution de l'association du SOCHS formulée par le Conseil communal selon le scénario 1 et, partant, approuvez-vous la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale, selon le message 10-26 ?

Décision

➤ ***La proposition de dissolution de l'association du SOCHS formulée par le Conseil communal selon le scénario 1 et, partant, la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale, selon le message 10-26, sont acceptées par 31 oui, 8 non et 4 abstentions.***

M. Nicolas Bardy souhaite préciser qu'il n'y a qu'une décision à prendre, car les deux scénarios dépendent du choix des législatifs des autres communes. Finalement, la décision est de créer un secteur des curatelles à Marly qui implique soit la sortie de Marly, soit la dissolution.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Alexandre Ariosa indique que deux scénarios sont envisagés et qu'ils ne dépendent pas de la commune de Marly. Il est dès lors nécessaire de se prononcer sur chacun d'eux, afin d'éviter toute situation non conforme si le scénario retenu diffère de celui qui aurait été voté.

Il est ainsi prévu de procéder à un vote distinct pour chaque scénario, ce qui permettra au Conseil communal d'agir en fonction de la décision qui sera prise au niveau du SOCHS.

M. Ariosa précise que le second scénario concerne une sortie. En effet, si la dissolution n'est pas validée par le SOCHS, il conviendra alors de se prononcer sur une sortie de cette structure. Cette décision, intégrée à la question soumise, serait entérinée par le Conseil général.

Les deux questions correspondent donc à des scénarios indépendants l'un de l'autre, leur issue ne dépendant pas de la commune. C'est pourquoi un vote est requis sur chacune d'elles, afin de permettre au Conseil communal d'agir dans tous les cas de figure.

Sur demande du Groupe PLR, le Président décide d'une suspension de séance de cinq minutes. Il est 21h57.

Après concertation, M. Nicolas Bardy indique que c'est bien une décision qui se vote en deux points. Le Conseil général vient d'accepter le premier point qui est d'accepter la dissolution du SOCHS, mais c'est une décision qui est suspendue aux législatifs des autres communes membres. Le deuxième scénario sur lequel il faut voter, c'est, en cas de refus de cette dissolution, la possibilité pour la commune de Marly de sortir du SOCHS, sachant que si les deux décisions sont différentes, l'incertitude demeure pour Marly puisqu'on ne pourra pas encore mettre en place un service des curatelles à Marly tant qu'on ne connaîtra pas les décisions des autres communes.

Quel que soit le résultat, M. Paul Attallah demande ce qui va se passer avec les personnes concernées ? Que vont devenir ces gens demain ?

Actuellement, M. Nicolas Bardy indique que l'ensemble des dossiers est suivi par un curateur. Il précise qu'une quinzaine de dossiers doivent encore être repris par le SOCHS. Il rappelle en outre que la reprise des dossiers par la commune de Marly s'effectue de manière graduelle, afin d'éviter à l'avenir toute situation de dossiers en souffrance.

A supposer qu'il n'y ait que 15 dossiers en souffrance, M. Paul Attallah souligne que ces quinze personnes ont besoin d'un accompagnement immédiat. Qu'est-ce que le Conseil communal va faire ?

M. Nicolas Bardy indique que la commune de Marly est prête à reprendre ces dossiers dès le 1^{er} juin. Pour le reste, c'est selon le planning qui est à définir en collaboration avec le SOCHS. L'objectif est vraiment que tous les dossiers aient un curateur.

S'il y a dissolution, M. Paul Attallah demande si le SOCHS licencie tout le personnel.

Par définition, M. Nicolas Bardy répond par l'affirmative.

**Intervention du
Président**

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

**Questions de
P. Attallah (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
P. Attallah (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
P. Attallah (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

Approuvez-vous, selon le scénario 2, une notification de sortie de l'association du SOCHS pour le plus proche terme statutaire ou convenu et, partant la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale, selon le message 10-26 ?

Décision

- **Selon le scénario 2, une notification de sortie de l'association du SOCHS pour le plus proche terme statutaire ou convenu et, partant la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale, selon le message 10-26, sont acceptées par 34 oui, 6 non et 3 abstentions.**

M. Daniel Pugin réintègre la séance.

Aujourd'hui, M. Gilbert D'Alessandro constate qu'une confiance a été donnée au Conseil communal sur cette problématique du SOCHS. Il relève une chose fondamentale exprimée par M. Attallah : que va-t-il se passer pour les personnes qui sont sous curatelles ? Il s'interroge sur le fait de savoir si le Conseil communal a pensé une seconde que, s'il change de curateur une personne qui en a besoin, comment celle-ci va le vivre. Il estime que personne au Conseil communal n'y a pensé.

Il souligne que, si une dame est sous la responsabilité d'un tel curateur et qu'on lui indique que ce serait désormais un autre curateur, il convient de s'imaginer comment une personne peut être déstabilisée.

Plusieurs groupes politiques ont indiqué au Conseil communal qu'ils lui faisaient confiance. Il est toutefois rappelé que le personnel du SOCHS doit être entendu et doit être engagé par la commune de Marly, par respect, pas seulement pour le personnel, mais surtout pour les personnes qui ont besoin du personnel du SOCHS.

M. D'Alessandro insiste sur l'importance de l'aspect humain et constate que, ce soir, seul l'aspect politique a été traité. Selon lui, l'humain a été oublié.

Le vote ayant eu lieu, M. Alexandre Ariosa va laisser un droit de réponse unique et indique qu'il n'y aura pas d'échanges subséquents, puisque la question a été réglée par le vote. Les interventions auraient dû avoir lieu avant.

Au nom du Conseil communal, Mme Séverine Lago adresse un grand merci pour la confiance accordée. Elle indique que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour s'en montrer digne.

Elle souligne que chacun est bien conscient de la situation actuelle et que celle-ci est pleinement comprise. Le Conseil communal veillera à faire le mieux possible pour les personnes qui sont suivies, pour celles qui les accompagnent ainsi que pour la commune.

Il est précisé que la volonté est d'agir avec le plus d'intégrité possible, en procédant de manière graduelle et en travaillant main dans la main avec le comité du SOCHS et l'équipe dirigeante en place.

Elle relève également qu'un cadre existe, permettant de s'appuyer sur cette convention afin d'assurer une mise en œuvre la plus juste possible, dans l'esprit évoqué ce soir.

M. Nicolas Bardy indique que créer ce service est dans l'intérêt des personnes concernées. De plus, on ne peut pas dire que le SOCHS se soit démarqué par sa stabilité ces derniers temps. La vision est de monter un service qui soit cohérent avec du personnel qui adhère au cadre de travail et aux manières de fonctionner du service pour que justement on puisse créer cette stabilité et avoir une vision à long terme.

**Intervention de
G. D'Alessandro (PS)**

**Intervention du
Président**

**Intervention du
Conseil communal**

**Intervention du
Conseil communal**

9. Décision de transmission du postulat du Groupe UDC pour le maintien de la gratuité de la scolarité en langue allemande pour les élèves de Marly

*Intervention du
Président*

Le Bureau s'étant penché sur la recevabilité et la qualification formelle de ce postulat, l'examen par le Bureau a conclu qu'il s'agissait bien d'un postulat et qu'il était recevable, conformément à l'article 42 du règlement du Conseil général.

M. Alexandre Ariosa ouvre la discussion sur la transmission de ce postulat au Conseil général, mais pas sur le fond de ce postulat.

Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par le Groupe UDC pour le maintien de la gratuité de la scolarité en langue allemande pour les élèves de Marly ?

Décision

➤ **La transmission au Conseil communal est acceptée par 40 oui, 2 non et 1 abstention.¹**

10. Informations du Conseil communal

*Intervention du
Conseil communal*

- Lit de la Gérine

M. Maurice Horner indique qu'actuellement un pallier est en construction ; il s'agit d'un mur en béton qui retient la grave. Ce chantier se situe depuis la rive gauche de la Gérine, en aval de la passerelle en bois. Il précise que ce chantier devrait se terminer le mercredi 3 juin, pour autant que la météo le permette.

Plus en aval, vers le pont en béton situé dans le secteur du port, M. Horner signale que des matériaux du lit de la Gérine se rapprochent dangereusement du pont et que, dès que la cote de 1,6 mètre est mesurée, une intervention pour l'extraction de matériaux doit être réalisée. Il relève que la dernière extraction sur ce périmètre a eu lieu en 2009.

Il indique que des discussions sont en cours avec le Groupe E, maître d'œuvre pour cette extraction de matériaux, et que les diverses autorisations sont en cours d'obtention afin de pouvoir intervenir au mois de septembre, en tenant compte de la faune piscicole. Enfin, il précise que les coûts d'extraction sont pris en charge par le Groupe E.

- Forêts-Sarine, 10 ans de fonctionnement

Il est rappelé que la commune de Marly est également partenaire de cette association de gestion forestière publique.

M. Horner indique que le samedi 20 juin prochain aura lieu une journée en forêt à Ecuwillens. À cette occasion, afin de marquer les 10 ans de Forêts-Sarine, l'installation d'une meule à charbon est en préparation. Celle-ci consiste en un ensemble d'environ 20 m³ de bois qui va s'autoconsumer pour créer du charbon local. La meule sera allumée le 15 juin et se consumera pendant 12 jours. Il sera ensuite possible d'acquérir ce charbon sur place.

Durant cette période, des activités récréatives seront organisées. Les classes sont invitées à s'inscrire pour y participer et le public est également invité à se rendre sur place afin de visiter la meule à charbon et découvrir le monde de la forêt. Des informations seront diffusées par les médias ainsi que par iSarine.

¹ Le nombre de votants s'élève à 43, pour 44 membres présents. Cette différence s'explique par le dysfonctionnement de la télécommande de M. Daniel Pugin (LV), consécutif à sa désactivation lors des deux votes précédents pour lesquels il s'était récusé.

- Halle polyvalente de Marly Cité

Suite à la visite des lieux effectuée au mois de mars avec le nouveau responsable du service Urbanisme et patrimoine ainsi qu'après différentes vérifications dans les archives, M. Bernard Clerc indique qu'il est apparu que l'œuvre située à l'entrée de ce bâtiment est une création de l'artiste contemporain fribourgeois Emile Aebicher, plus connu sous le nom de Yoki.

Dès que cette information a été confirmée, le Conseil communal a pris contact avec les services compétents en matière de biens culturels afin d'assurer la conservation de cette œuvre. Concrètement, celle-ci fera dans un premier temps l'objet d'une analyse et d'un démontage soigneux. Elle sera ensuite stockée dans les locaux communaux avant d'être réinstallée ultérieurement une fois la construction de la nouvelle école faite. Il paraissait important au Conseil communal de préserver cet élément du patrimoine artistique communal.

***Intervention du
Conseil communal***

- Entrée nord de la commune de Marly

Après plus de quinze années de réflexions, de discussions et d'incertitudes autour de l'avenir de la zone industrielle Winkler, les choses vont désormais concrètement avancer. En effet, M. Clerc informe que le Conseil communal a appris aujourd'hui que les travaux de démolition des bâtiments actuellement inoccupés débiteront entre le 15 et le 30 juin 2026. Par ailleurs, les dossiers finalisés seront transmis pour approbation d'ici à la fin du mois de juin également.

C'est une étape importante pour la commune, car elle marque enfin le début d'une transformation attendue depuis longtemps. Le visage de Marly va ainsi évoluer de manière significative au cours des prochaines années.

***Intervention du
Conseil communal***

- Fête du Village

M. Nicolas Bardy a le plaisir de présenter la prochaine édition de la Fête du Village de Marly qui se déroulera les 26 et 27 juin, dans un format qui a été désormais étendu sur deux jours, avec le lancement des festivités le vendredi soir : dès 18h30 la place s'animerait avec l'ouverture d'un bar et d'une petite restauration et la projection d'un film qui est prévu à 20h30 avec une entrée gratuite. Cette soirée est organisée en collaboration avec l'Association Les communes font leur cinéma. Un sondage a été lancé pour choisir le film. M. Bardy invite à y répondre, car il s'agit pour une fois d'un vote un peu plus léger ! Le résultat de ce sondage sera annoncé le 5 juin avec le film qui sera retenu.

Le samedi, une journée est organisée avec les sociétés locales de 11h à 20h, avec une grande scène qui sera sur la place du Village pour accueillir une programmation variée tout au long de la journée. Il y aura aussi différentes animations pour les petits et les grands : des jeux pour les enfants et les jeunes, des animations en continu, un toboggan avec de l'eau, et des groupes de musique en déambulation. Des stands de nourriture et des bars seront tenus par les sociétés locales.

M. Bardy tient à souligner que cette fête est rendue possible grâce à l'engagement et le soutien de nombreux services de la commune, sans qui cette manifestation n'aurait pas été possible. Pour terminer, M. Bardy souligne que cette manifestation a plusieurs objectifs qui sont de favoriser la cohésion sociale, renforcer les liens entre les habitants et de mettre en valeur les acteurs locaux. Cette fête s'impose comme un rendez-vous important pour la commune

***Intervention du
Conseil communal***

et cette édition 2026 dans un format agrandi vise à consolider cette dynamique. Il espère que de nombreuses personnes soient présentes.

- Commissions

Mme Séverine Lago relève que les chefs de partis ont reçu, ce jour, de la part du Secrétaire communal, une information relative aux commissions du Conseil communal.

Les commissions suivantes vont perdurer durant cette législature : la Commission des systèmes d'information, la Commission culturelle, la Commission des sports, la Commission Eaux, édilité et espaces verts, ainsi que la Commission de la cohésion sociale.

Chaque chef de parti est invité à transmettre le nom des personnes proposées pour être membres de ces commissions. Il s'agit également de désigner, pour cette législature, des membres suppléants. Le rôle de ces derniers est d'assurer le relais direct avec les partis, uniquement en cas d'absence du membre titulaire.

Le délai pour la remise de ces noms est fixé au jeudi 4 juin.

***Intervention du
Conseil communal***

11. Divers

- Scolarisation à l'ERAF

Le Groupe PLR demande au Conseil communal de reporter l'envoi des factures adressées aux parents ayant des enfants scolarisés à l'ERAF, dans l'attente de la réponse de la Préfecture ainsi que de l'issue du postulat déposé.

Cette démarche n'a pas pour objectif de retarder une décision, mais au contraire de permettre à la commune de Marly d'agir avec prudence et responsabilité. Si des modifications devaient intervenir à la suite de ces procédures, un envoi immédiat des factures pourrait entraîner des démarches administratives inutiles : encaissements, remboursements, corrections, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire pour l'administration communale.

En reportant cet envoi de quelques mois, la commune pourrait éviter des coûts inutiles et utiliser ses ressources de manière plus rationnelle et efficiente.

Au-delà des aspects administratifs et financiers, il existe également une dimension humaine qui ne doit pas être négligée. Cette situation concerne directement 86 élèves issus de familles marlinoises. La commune de Marly a la responsabilité d'éviter d'imposer à ces familles des démarches ou des inquiétudes qui pourraient, dans quelques mois, s'avérer injustifiées.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de procédure, mais aussi d'une question de proportionnalité, de cohérence et de respect envers les citoyennes et citoyens.

M. César Murangira remercie le Groupe PLR pour cette proposition. La nouvelle équipe du Conseil communal va se pencher sur cette question et donnera une réponse dans les meilleurs délais.

***Intervention du
Conseil communal***

- Scolarisation à l'ERAF

Lors de la dernière séance de la précédente législature, M. Matteo Antonini rappelle que le Conseil communal avait indiqué qu'il ne prendrait pas position avant la décision de la Préfecture.

Le Conseil communal actuel entend-il maintenir cette position ou envisage-t-il de se prononcer dans l'intervalle ?

***Question de
M. Antonini (PS)***

M. César Murangira indique qu'il convient de bien séparer les deux choses. Un recours est actuellement en cours auprès de la Préfecture, avec plusieurs échanges entre les recourants, la commune et la Préfecture, notamment des contre-observations envoyées le 13 mai.

Il précise que, si les recourants continuent à transmettre des courriers, cela retarde la décision de la Préfecture.

M. Murangira estime qu'à ce jour, la plupart des réponses ont été apportées dans le cadre de ce recours et qu'il appartient désormais à la Préfecture de rendre sa décision, laquelle devrait intervenir prochainement, dans le courant du mois de juin.

Par son expérience, M. Matteo Antonini indique que la Préfecture peut prendre jusqu'à 2 ans pour trancher.

Le Conseil communal envisage-t-il d'organiser une rencontre avec les parties concernées et leurs représentants afin de favoriser le dialogue et éventuellement trouver une solution consensuelle ?

M. César Murangira répond que c'est une proposition qui est recevable.

M. Matteo Antonini relève que la scolarisation de l'ensemble des enfants de l'ERAF à Marly impliquerait la création de quatre classes supplémentaires ainsi qu'un renforcement de l'accueil extrascolaire.

Le Conseil communal peut-il indiquer quels seraient les coûts estimés de ces adaptations ?

M. César Murangira indique que deux postulats ont été déposés sur cette question, celui dont la transmission a été votée ce soir, et un autre qui a été transmis en décembre. Le Conseil communal va donner toutes les réponses attendues de manière détaillée.

M. Matteo Antonini demande si le Conseil communal peut confirmer que, dans le budget 2026, la nouvelle taxe ERAF s'élève à environ 65'00 francs, ce qui correspond à 0,1% des recettes prévues ?

M. César Murangira répond que les budgets sont publics, il n'a pas tous les chiffres en tête.

M. Matteo Antonini rappelle que le Conseil général a accepté ce soir un deuxième postulat visant à revenir sur la décision de décembre 2025.

Dans quel délai le Conseil communal prévoit-il d'y répondre ?

M. César Murangira répond que le Conseil communal dispose d'une année pour répondre à un postulat. Il faut savoir que la réponse à un postulat génère du travail pour un service. M. Murangira indique que ce postulat sera traité en conséquence.

M. Matteo Antonini souhaiterait que ce postulat soit traité plus rapidement.

M. César Murangira ne peut pas donner de garantie que dans deux mois le postulat sera traité, mais le Conseil communal y répondra dans les meilleurs délais.

Mme Séverine Lago indique qu'il convient de bien distinguer différentes choses. D'une part, le recours, pour lequel des observations ont récemment été émises par la commune suite aux différentes questions posées. Parallèlement, il existe des postulats.

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
M. Antonini (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**
**Question de
M. Antonini (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
M. Antonini (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention de
M. Antonini (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention de
M. Antonini (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention du
Conseil communal**

Elle précise que le Conseil communal dispose d'un délai d'une année pour y répondre, tout en étant conscient de la situation des familles concernées. Il entend dès lors y répondre le mieux possible dans ce délai maximum d'une année.

Elle rappelle également que le nouveau Conseil communal est en fonction depuis un mois seulement et qu'il doit encore établir un plan de législature, une vision ainsi que des positionnements politiques sur cette thématique, lesquels n'ont pas encore pu être arrêtés à ce jour malgré les séances déjà tenues.

Mme Lago indique que ces éléments seront précisés prochainement et demande qu'il soit laissé au nouveau Conseil communal le temps nécessaire pour se positionner sur ces thématiques, analyser les postulats et attendre la décision de la Préfecture, afin de pouvoir apporter des réponses les plus concrètes et les plus justes possibles, en fonction de ce qu'il sera en mesure de proposer sur la base d'un positionnement commun.

- Nuisances

A titre personnel, M. Daniel Mollard rappelle que le lundi de Pentecôte est un jour férié, et un jour chômé dans la région, ce qui veut dire qu'on peut ouvrir un magasin, mais aussi que les entreprises peuvent faire travailler leurs employés. La plupart des entreprises de construction respectent ce jour férié. Malheureusement, une entreprise de Marly a fait travailler ses ouvriers. Dans le quartier de M. Mollard, on a eu droit au bruit d'une pelleteuse toute la journée.

Ce n'était vraiment pas un jour à rester chez soi ou à inviter des amis. Heureusement que les habitants n'ont pas utilisé les tondeuses et autres machines, alors qu'ils pouvaient le faire. Eh oui, ce sont les horaires du dimanche pour les transports publics, mais malheureusement pas pour certains capitalistes. De plus, M. Mollard a constaté ou été informé que plusieurs entreprises ne respectent pas les heures où on peut faire du bruit pendant la semaine.

S'agissant des entreprises qui travaillent durant les jours fériés, M. Philippe Schwab indique que la commune n'en avait pas connaissance, ce qui rend toute intervention difficile.

En ce qui concerne les travaux effectués en dehors des heures, notamment entre 12h00 et 13h00, il précise que les agents communaux effectuent des tournées et, le cas échéant, amendent les contrevenants.

- Scolarisation à l'ERAF

Mme Vittoria Rezzonico Janka rappelle que la question du coût comparatif par élève entre Marly et l'ERAF a été posée une première fois en mai 2024 (par le groupe PLR), puis rappelée en octobre 2024. Une réponse succincte a finalement été obtenue le 3 décembre 2024. Le 4 mars 2026, le Conseil communal a reconnu qu'une telle comparaison était faisable, tout en s'interrogeant publiquement sur son utilité, et ce alors même qu'une taxe de 1'500 francs par élève venait d'être activée sans que ces données n'aient été présentées ni à la Commission financière ni au Conseil général.

Le Conseil communal peut-il présenter sans délai, pour chacune des années scolaires depuis 2020, le coût net complet par élève (part communale) pour Marly et pour l'ERAF, en détaillant les charges d'exploitation ainsi que les investissements avec leurs amortissements, afin que le Conseil général et la population disposent d'une information complète et actualisée ?

***Intervention de
D. Mollard (PS)***

***Réponse du
Conseil communal***

***Question de
V. Rezzonico Janca (PVL)***

M. César Murangira prend note de cette remarque. Il peut promettre de présenter ces chiffres à la prochaine séance du Conseil général. Aujourd'hui, M. Murangira indique qu'il dispose des chiffres du coût par élève au CO qui se monte à 18'392 francs pour l'année 2025, dont 6'686 francs payés par le canton. Pour la commune, c'est donc pratiquement 13'000 francs pour un élève du CO.

M. César Murangira annonce une présentation lors de la prochaine séance du Conseil général.

**Réponse du
Conseil communal**

- Proposition

Mme Vittoria Rezzonico Janka dit avoir reçu hier le nouveau règlement du Conseil général qui entre en vigueur pour cette séance. Suite à certains changements, elle se permet de faire une proposition sur la révision du règlement scolaire de la commune de Marly. Elle n'a pas encore les amendements, mais si le Conseil communal accepte de mettre le point à l'ordre du jour de la prochaine séance, elle va fournir une révision qui vise les quatre objectifs suivants :

**Proposition de
V. Rezzonico Janca (PVL)**

1. Un texte plus clair et juridiquement solide : épuration des dispositions obsolètes, et surtout désamorçage d'une bombe juridique à retardement qui se trouve sur ce règlement.
2. La protection de l'ensemble des acteurs scolaires.
3. La reconnaissance de l'engagement culturel des élèves : incohérence avec la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles.
4. Le recentrage du Conseil des parents sur sa mission première : simplification des dispositions statutaires et libérant les lourdeurs administratives issues de la création.

Ces orientations seront soumises à un avis préalable du Conseil des parents avant la séance d'octobre.

Mme Vittoria Rezzonico Janka remet le texte de cette proposition.

- Messages au Conseil général

Mme Véronique Schneuwly informe que le Groupe PLR souhaite encourager une amélioration continue de la qualité et du niveau de précision des messages transmis au Conseil général par l'ensemble des Conseillers communaux, indépendamment de leur dicastère.

**Intervention de
V. Schneuwly (PLR)**

En effet, il apparaît que certains dossiers ne contiennent pas toujours l'ensemble des éléments nécessaires permettant une appréciation complète des enjeux par le législatif. Afin de garantir un travail constructif et une prise de décision pleinement éclairée, le PLR estime essentiel que les communications, les messages futures soient présentés de manière plus détaillée et structurée :

- les impacts financiers et budgétaires des projets concernés ;
- les aspects techniques, opérationnels et juridiques utiles à leur compréhension ;
- les variantes étudiées ainsi que les conséquences des choix proposés ;
- les risques, contraintes et effets à moyen et long terme pour la commune.

Une communication plus claire, transparente et documentée contribuera non seulement à renforcer la confiance institutionnelle entre l'exécutif et le législatif, mais également à améliorer la qualité des débats et l'efficacité des décisions prises par le Conseil général.

Le PLR espère que ces remarques pourront être prises en considération dans les futurs messages et remercie d'ores et déjà le Conseil communal de l'attention portée à ces observations.

Mme Séverine Lago indique que le Conseil communal a pris connaissance des propositions du PLR. Elle précise qu'en tant que responsable du dicastère de l'administration générale, en charge de l'information et de la communication, cette thématique lui est particulièrement sensible.

S'agissant de la qualité des messages proposés, elle relève qu'il s'agit d'une appréciation personnelle, tout en constatant que celle-ci s'est fortement améliorée au fil des années, avec des messages de plus en plus complets, plus denses, mais également plus complexes, au regard de la complexité des thématiques présentées.

Mme Lago indique pouvoir comprendre que certains sujets, notamment ceux traités lors de la séance, comportant des aspects plus pluridisciplinaires ou juridiques, puissent parfois nécessiter d'être davantage développés.

Tenant compte de ces éléments, elle propose d'y être attentif et de faire le maximum afin de répondre au mieux aux attentes du Conseil général. Elle souligne qu'il est essentiel de pouvoir communiquer et se positionner sur des bases propres, saines, en toute transparence et surtout dans un climat de confiance.

- Vote électronique

En prenant l'objet du délit dans sa main, au moment de voter le postulat pour la gratuité de la scolarité en langue allemande, M. Daniel Pugin a pressé avec insistance sur le « yes » et rien ne s'est passé. Il souhaite juste préciser qu'il est favorable à ce postulat.

La probabilité de défaillance technique ainsi que la position de M. Daniel Pugin sont notées au procès-verbal.

- Décisions du Conseil communal

M. Paul Attallah se dit très étonné que le Conseil communal ait pris du temps et demandé un report pour certains domaines, tels que les cours d'allemand, mais pas pour les curatelles. Il relève que le Conseil communal a eu les dossiers en même temps entre les mains et s'interroge sur les raisons pour lesquelles un report a été accepté pour certains et pas pour d'autres.

Mme Séverine Lago indique avoir de la difficulté à se positionner dans le contexte tel qu'il est exprimé. Elle relève, en lien avec les propos tenus par M. Bardy ce soir, que la décision avait dû être reportée et que, au vu des mois écoulés, des problématiques liées à des dossiers non suivis ont été constatées.

Le Conseil communal ne souhaite pas, notamment pour des raisons humaines liées aux personnes suivies, revivre une telle situation. C'est dans ce contexte qu'il s'est positionné contre un nouveau report.

Mme Lago souligne qu'il était nécessaire de prendre une décision afin de pouvoir aller de l'avant et de construire, dans les meilleures conditions possibles, avec le comité du SOCHS.

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
D. Pugin (LC)***

***Réponse du
Président***

***Question de
P. Attallah (PS)***

***Réponse du
Conseil communal***

- Bouteilles d'eau***Intervention de
J.-L. Humbert (UDC)***

A titre personnel, M. Jean-Luc Humbert termine par une note d'humour. Le Bureau du Conseil général a décidé de supprimer les bouteilles d'eau sur les tables lors des séances. Le motif : l'économie ou l'écologie, selon la formule consacrée. Un calcul un peu absurde : 45 millions votés pour une nouvelle école, 30 francs économisés sur 60 bouteilles à 50 centimes. Cherchez l'erreur de proportion.

Si cette décision se veut verte, le calcul rate sa cible. Le Pet se recycle parfaitement. De plus, l'eau qui sera gaspillée pour laver les 60 gourdes individuelles des conseillers annulera vite le bénéfice de cette mesure. Si l'objectif est réellement de faire des économies, M. Humbert propose que le Bureau se réunisse désormais de manière totalement bénévole, cela rapportera bien plus à la collectivité que de priver les élus d'eau potable. Selon M. Humbert, « nous touchons ici le fond de la mesquinerie politique ».

La seule bonne nouvelle selon M. Humbert est que l'assemblée va devoir venir avec ses propres gourdes. Reste à savoir ce qu'il y aura dedans : du vin, de la bière ? Il faut en profiter avant que le Bureau ne s'improvise brigade des mœurs et décide de contrôler le contenu des récipients !

M. Alexandre Ariosa rappelle que cette séance était la dernière en ces murs puisque le Conseil général déménagera dès la séance d'octobre sur le site de Château d'Eau de l'école du cercle de Marly Cité. Il invite, après que chacune et chacun ait rendu sa télécommande, à profiter une dernière fois de la buvette qui a vu des années et des années d'échanges politiques inter-partis. Il souhaite à chacune et chacun une excellente soirée.

***Intervention du
Président***

M. Alexandre Ariosa, Président, clôt la séance du Conseil général à 22h46.

Clôture**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Alexandre Ariosa
Président

Nicolas Gex
Secrétaire

Annexes : résultats des votes électroniques.

Rapport du vote d'IVS-City Council

Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention
19:43:00

Résultats : seulement progression Horodateur : 27.05.2026

Total de résultats:

Oui :	33	75,00 %
Non :	5	11,36 %
Abstention :	6	13,64 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	x	Pugin	x
Herren A.	x	Schellenberg	x
Herren S.	x	Van d. Wildenberg	x
Humbert	x	Dougoud	pas présent
Kolly	x	Jossen	x
Krebs P.	x	Rezzonico	x
Schorderet	x	Ariosa	x
Aebischer	x	Baudassé	x
Cuennet	x	Carrel	x
Curty Si.	x	Fröhlich	-
Curty St.	x	Gambazzi	pas présent
Hayoz	x	Jauquier	x
Khan	x	Shapiro	x
Krebs N.	x	Waeger	x
Mantelli	x	Aerni	x
Schneuwly	x	Antonini	x
Wicht	x	Attallah	x
Emmenegger	x	D'Alessandro	x
Juvet	x	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	x	Grandjean	x
Kuenlin	x	Gremaud	pas présent
Marco	x	Grube	x
Maugère	x	Mollard	x
Mulder	pas présent	Sahin	x
Mutrux	x	Wohlhauser	x

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 2 : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 19:44:23

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	oui
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 3 : Adoptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2025 tels que présentés ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 20:40:55

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	oui
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 4 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 107'000.- pour le remplacement d'un tracteur multifonction (message 06-26) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 20:53:52

Total de résultats:

Oui :	41	93,18 %
Non :	3	6,82 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	oui
Herren A.	non	Schellenberg	oui
Herren S.	non	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	non	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 5 : Acceptez-vous l'octroi d'un crédit additionnel de Fr. 90'000.- pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau et la mise en séparatif au secteur chemin Fleuri et Combetta (message 07-26) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 21:07:38

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	oui
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
Mutruux	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 6 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 90'000.- pour la mise en séparatif au secteur Combetta et Grangette (message 08-26) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 21:17:13

Total de résultats:

Oui :	43	97,73 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	oui
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	Abstention	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 7 : Approuvez-vous les statuts de l'association Arcia Région culturelle (message 09-26) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 21:32:15

Total de résultats:

Oui :	39	88,64 %
Non :	5	11,36 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Pugin	oui
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	non	Jossen	oui
Krebs P.	non	Rezzonico	oui
Schorderet	non	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	non	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 8 : Approuvez-vous la proposition de dissolution de l'Association du SOCHS formulée par le Conseil communal selon le scénario 1 et, partant, approuvez-vous la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale (message 10-26) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 21:54:19

Total de résultats:

Oui :	31	72,09 %
Non :	8	18,60 %
Abstention :	4	9,30 %
Total :	43	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Pugin	récusé
Herren A.	non	Schellenberg	oui
Herren S.	non	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	non	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	non
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	Abstention
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	Abstention	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	Abstention
Mantelli	oui	Aerni	non
Schneuwly	oui	Antonini	non
Wicht	oui	Attallah	non
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	Abstention
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
Mutruux	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 9 : Approuvez-vous, selon le scénario 2, une notification de sortie de l'Association du SOCHS pour le plus proche terme statutaire ou convenu et, partant, approuvez-vous la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 22:08:02

Total de résultats:

Oui :	34	79,07 %
Non :	6	13,95 %
Abstention :	3	6,98 %
Total :	43	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	récusé
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	non	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	non
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	oui
Cuennet	oui	Carrel	Abstention
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	oui
Khan	oui	Shapiro	oui
Krebs N.	oui	Waeger	Abstention
Mantelli	oui	Aerni	non
Schneuwly	oui	Antonini	non
Wicht	oui	Attallah	non
Emmenegger	oui	D'Alessandro	non
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	Abstention
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
Mutruux	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 10 : Acceptez-vous la transmission du postulat du groupe UDC au Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 27.05.2026 22:13:06

Total de résultats:

Oui :	40	93,02 %
Non :	2	4,65 %
Abstention :	1	2,33 %
Total :	43	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Pugin	disfonctionnement
Herren A.	oui	Schellenberg	oui
Herren S.	oui	Van d. Wildenberg	oui
Humbert	oui	Dougoud	pas présent
Kolly	oui	Jossen	oui
Krebs P.	oui	Rezzonico	oui
Schorderet	oui	Ariosa	oui
Aebischer	oui	Baudassé	Abstention
Cuennet	oui	Carrel	oui
Curty Si.	oui	Fröhlich	pas présent
Curty St.	oui	Gambazzi	pas présent
Hayoz	oui	Jauquier	non
Khan	oui	Shapiro	non
Krebs N.	oui	Waeger	oui
Mantelli	oui	Aerni	oui
Schneuwly	oui	Antonini	oui
Wicht	oui	Attallah	oui
Emmenegger	oui	D'Alessandro	oui
Juvet	oui	Dietrich	pas présent
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	pas présent
Marco	oui	Grube	oui
Maugère	oui	Mollard	oui
Mulder	pas présent	Sahin	oui
MutruX	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :